LE CONFUCIUS FRANÇOIS,

DÉDIÉ AU ROI,

Par l'Auteur du GRAND COUP DE FILET DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.

AU ROI,

Sur les avantages que Sa Majeſté doit ſe promettre des États-Généraux, & que nous pouvons tous attendre d'une Conſtitution ſage & éclairée.

Par l'Auteur du *Grand Coup de Filet des États-Généraux.*

Rex velit honeſta nemo non eadem volet.

SENEC.

Qu'un Roi ne veuille que ce qui eſt honnête, perſonne ne s'y oppoſera.

1789.

DÉDICACE.

SIRE,

Si je ne réuſſis pas, au moins pardonnez-moi d'avoir entrepris d'éclairer mes ſemblables. Lorſque les portes de la ſincérité ſeront fermées, je garderai le ſilence; mais tant que Sa Majeſté laiſſera un paſſage ouvert à la vérité, je me ferai un crime d'en altérer la ſubſtance. Tacere eſt mentiri.

Si la liberté de la Presse, qui ne dégénérera jamais en licence, quoiqu'en disent les Cahiers du Clergé, lorsque l'Auteur & l'Imprimeur seront condamnés à mettre leur nom sur leur ouvrage, vous verrez, SIRE, *qu'il n'y aura pas un seul François qui ne se fasse un honneur d'écrire, pour consigner dans toutes les annales l'éloge d'un Prince dont les vertus sont si dignes d'être transmises à la postérité.*

J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde humilité,

DE SA MAJESTÉ,

Le très-humble, &c.

D ****.

PRÉFACE.

Je crois que personne n'imaginera, en lisant ce petit ouvrage, que j'aie eu intention de tracer même un Abrégé de l'Histoire. Mon but a été de mettre simplement sous les yeux de Sa Majesté quelques faits qui constatent & les injustes prétentions du Clergé, & les ambitieux desirs des Maires du Palais, & l'origine de la foiblesse de nos loix.

Dans la première partie, je fais voir ce qu'ont été les Rois jusqu'à Louis XVI;

Dans la seconde, ce qu'a été Louis XVI;

Dans la troisième, ce qu'il peut devenir; & comment il est possible qu'il soit mis au rang des plus grands Rois de l'Univers. S'il

s'eſt gliſſé des fautes dans ce petit opuſcule, on ne doit pas en être ſurpris dans un moment où j'ai été obligé, à cauſe des circonſtances, de négliger les corrections qui rendent toujours le ſtyle plus pur & plus coulant, les idées plus ſuivies, les expreſſions plus énergiques.

Les Eccléſiaſtiques me refuſeront peut-être un bénéfice, les Commis me fouilleront aux barrières, les Intendans augmenteront ma taille & mon induſtrie ; mais ces pertes me touchent moins que les malheurs de dix-huit millions d'hommes qui ſouffrent.

J'ajouterai encore à tout ce que j'ai dit, que ſi après la tenue des Etats-Généraux, il reſte un *ſeul* Commis, un *ſeul* Fermier général, un *ſeul* Intendant, un *ſeul* Eccléſiaſtique avec le privilège excluſif & éternel de poſſéder des biens inaliénables, je doute que la France jouiſſe du bonheur dont elle a cru voir l'aurore.

Si empêcher un homme de planter du tabac dans ſon champ, n'eſt pas immédiatement attaquer les propriétés, j'ignore ce qu'on entend par *propriété ;* mais comme je ne ſuis pas juge compétent dans toutes ces diſcuſſions politiques, je ſoumets mon opinion à Sa Majeſté & aux Députés des Etats-Généraux ; je la ſoumets même à l'examen des Eccléſiaſtiques, des Fermiers généraux, des Intendans, qui, éclairés par tous les écrits *ſublimes* & ſincères qui viennent de paroître, ſont peut-être plus touchés que moi des malheurs d'une Nation vertueuſe, à laquelle ils ne ſont pas étrangers. *Sat prata biberunt.*

Je n'attaque perſonnellement qui que ce ſoit, je reſpecte par-tout la vertu. Je ne pourſuis que le vice, dont toute ame bien née doit être ennemie. Si j'étois Evêque, ou Intendant, je penſerois peut-être différemment, s'il eſt vrai que les honneurs changent les mœurs ; mais je ſuis un petit Ruſtre, je ſuis léſé, je me

plains ; & ſi je dis la vérité ; pourquoi ne me croiriez-vous pas ?

Voici, je crois, une maxime plus ancienne que la Loi Salique, *alteri ne feceris quid tibi fieri non vis*. Je n'envie point les biens d'autrui, je n'ai aucun droit ſur les biens morts, j'y renonce de bon cœur pour moi & pour mes ſucceſſeurs. Si j'y ai une portion, je la cède pour la liquidation d'une dette de douze milliards, qui n'eſt pas facile à digérer ; mais qu'on me laiſſe ce qui m'appartient ; en un mot, je borne tous mes deſirs à ces deux choſes : *Liberté & propriété qui ne nuiſent aux droits de perſonne.*

On veut que je mette quelques bornes à ces deux points ; j'inſiſte, & je dis qu'il ne faut borner que la ſervitude. C'eſt aux frontières de la liberté que ſe trouve l'eſclavage, qui eſt l'ame de la licence ; & la liberté eſt un royaume de vertus, d'où je ne veux pas ſortir dans la crainte de tomber dans l'eſclavage. Ou plutôt commencez

par briser les fers de l'esclavage; & nous raisonnerons sur les bornes de la liberté. Lorsque j'entends un homme aux yeux menaçans & étincelans, me dire : *Mais vous ne voulez sans doute pas une liberté indéfinie;* il me semble entendre un Médecin ignorant dire à son Malade : *Mais vous ne voulez pas sans doute une santé parfaite.*

Ventre-sen-gris, guérissez-moi; & nous parlerons ensuite de la perfection de la santé. Nous craignons les effets de la liberté, avant d'avoir cessé d'être esclaves. Nous n'avons jamais porté que des fers, nous ne connoissons que la dureté des liens, & nous voulons raisonner sur la nature de la liberté. Ce que nous craignons de ses effets, n'est-il point le produit de notre esclavage ? Eclairons-nous, rompons nos liens, & nous verrons jusqu'où peut s'étendre la liberté. Les Empires n'ont jamais cessé d'exister, que quand l'arc de la servitude a été trop tendu; j'en

conclus qu'il ne faut pas ſe preſſer de mettre des bornes à la liberté, jointe à l'honnêteté, qui ſera toujours l'ame d'un Peuple libre.

AU ROI,

Sur les avantages que Sa Majeſté doit ſe promettre des États-Généraux, & que nous pouvons tous attendre d'une Conſtitution ſage & éclairée.

SIRE,

Qu'ONT été vos Prédéceſſeurs ?
Qu'avez-vous été juſqu'à préſent vous-même ?
Que pouvez-vous être ?

SOIXANTE-SIX Rois environ ont été ou les eſclaves de leurs Miniſtres, ou le jouet des Eccléſiaſtiques ; & Sa Majeſté, avec les intentions les plus pures, n'a pas été plus heureuſe juſqu'à ce moment.

Sous soixante-six Rois, le Peuple François a été malheureux & esclave; sous le règne de Sa Majesté, le sort du Peuple n'a point été plus heureux : mais, Sire, & votre sort & celui du Peuple peuvent changer. Il n'y a pas un seul moment dans la durée des siècles, où un Souverain ne puisse, pour ainsi dire, changer la face de la terre, & se couvrir d'une gloire immortelle. C'est là, Sire, le grand privilège des Rois. Toujours maîtres de la destinée des hommes, ils peuvent, dans un jour, décider de la vie ou de la mort des Peuples qui leur sont confiés. Sa Majesté peut, en un moment, rendre la liberté à une Nation qui en est privée depuis plusieurs siècles, quand bien même il y auroit cent mille ans qu'elle en seroit privée; parce que les droits de la raison & du bien sont imprescriptibles. Voulez-le, Sire, aucun François ne s'opposera à vos desirs.

On suit bien les intentions d'un Monarque, lors même qu'elles ne sont pas conformes à la félicité publique; qui refusera de marcher sous l'étendard de celui qui ne manifeste à ses Sujets que la volonté précieuse de leur ouvrir toutes les portes du bonheur? Personne, Sire : commandez le bien, & nous vous obéirons; marchez dans les sentiers de la justice, & nous vous suivrons. Votre règne sera l'époque d'une révolution

qui éternisera votre mémoire ; & qui fixera la prospérité de la France.

PREMIÈRE PARTIE.

Qu'ont été les Rois vos Prédécesseurs ?

CEUX qui ont précédé Pharamond sont restés dans l'oubli ; & Pharamond, *bouche des générations*, nous est lui-même peu connu. Ce Prince, de Franconie *peut-être*, vint du côté de l'Escaut ravager quelques Provinces orientales de la France ; & mourut en 418, après avoir fait rédiger la Loi Salique par quatre Seigneurs, si l'abrégé de son histoire n'est pas une fable.

Clodion *le Chevelu* pénétra jusqu'à la Somme ; détruisit autant de Gaulois qu'il put, & fixa son domicile à Amiens, si ce n'est pas encore un mensonge. S'il est vrai que ce Roi, ou ce Duc, voulut que tous ses Sujets coupassent leurs cheveux, & que les Princes, ou les Chefs de son armée eussent seuls le droit de les porter longs, cela prouve bien évidemment que les Rois de ce temps avoient le pouvoir de tout mutiler ; mais cette puissance est quelque chose moins que rien.

Mérovée, ou Merveich, veau de mer, fils d'un taureau marin, suivant nos fables historiques, eut la gloire, si c'en est une, de rougir la Loire & la Seine du sang des Gaulois, & devint, à ce prix, Roi d'Orléans; si ce n'est pas encore un fait douteux. Attila perdit dans un seul jour, *in campis catatonicis*, proche Châlons, deux cens mille mauvaises têtes, & Mérovée, son vainqueur, en perdit probablement quelques centaines de mille de son côté; mais tant de sang répandu par l'ambition d'un seul individu, fit peu de sensation sur des esprits grossiers, accoutumés au carnage, fruits amers de la cour de Rome, qui travailloit depuis long-temps à l'extinction de l'empire des anciens Césars. Ce qu'on a dit de plus de ce duc est incertain, si tout n'est pas fabuleux.

Childéric, sans doute, moins heureux que Mérovée, recula depuis Orléans jusqu'à Tournay, où il paroît qu'il mourut; il perdit sa souveraineté, pendant l'espace de huit ans environ, pour n'avoir pas assez caché son incontinence. Gilon fut mis à sa place; mais Guyemans, ministre fidèle de Childéric, engagea Gilon à surcharger son Peuple d'impôts; & Gilon fut chassé à son tour. Childéric rappellé dans ses Etats y vécut paisiblement avec la femme de Basin, roi de Thuringe, qui existoit encore, & qui lui avoit accordé les droits de l'hospitalité.

Clovis, plus intrépide que Childéric, coupa la tête de Siagrius, qu'Alaric, roi des Visigots, eut la bassesse de lui livrer; il trancha celle d'un de ses Gendarmes; détrôna plusieurs petits Souverains; se fit chrétien; maria la loi salique avec celle de l'évangile, & mourut consumé de chagrin, après avoir fait périr tous ses parens, Regnacaire, Cacaric, Sigebert, & mille autres.

Plusieurs auteurs lui ont supposé l'ame si noire qu'il se plaignoit, disent-ils, de ce qu'il n'avoit plus de parens, afin qu'il s'en présentât quelques-uns pour s'en défaire.

A la licence près, la cour de Cherebert fut plus douce. On coupa bien encore quelques têtes; mais il y eut moins de sang répandu que sous les règnes précédens, ce qui fait honneur à ce bon prince; mais la bonté de cet honnête Monarque fut mal récompensée par Gontrand son frère, roi d'Orléans, qui maltraita son épouse. Elle lui offrit tous les trésors de son mari; il les accepta, & la relégua dans un couvent (1).

Chilpéric étoit brave, il se batit souvent; mais

---

(1) Ne doit-on pas trouver bien étrange que la Loi Salique, qu'on dit être celle dont on s'est servi pour placer les enfans mâles & les aînés sur le Trône, n'aie point eu lieu dans les siècles même où elle fut promulguée.

ſans ſuccès. Grégoire de Tours, un peu animé contre ce prince, l'appelle le Néron, l'Hérode de ſon ſiècle. Son épouſe, plus méchante encore, empoiſonna des rois, en fit maſſacrer pluſieurs; proſtitua ſes filles, ſe proſtitua elle-même, & ſe ſouilla de mille crimes déteſtables; ainſi ce règne n'a rien qui puiſſe être propoſé pour modèle.

Celui de Clothaire II fut moins malheureux; mais on ne peut s'empêcher de plaindre un Monarque qui fut obligé de faire condamner ſa femme à mort, par ſon armée, qui fut ſon propre accuſateur, & qui la fit mutiler pendant trois jours, attacher à la queue d'un cheval indompté, & traîner à travers les cailloux & les ronces. Il eſt vrai que cette Reine l'avoit bien mérité.

Suivant quelques auteurs qui ne ſont pas d'accord avec Grégoire I; mais tout ce qu'on peut conclure de ces événemens, ſi les hiſtoriens qui ſe contrediſent à chaque page, peuvent être dignes de foi, c'eſt que des ſiècles, où l'on voit tant d'horreurs, prouvent combien un Peuple ſans loix eſt à plaindre.

Ceux qui ſoutiennent qu'il exiſtoit alors quelques loix, connoiſſent bien peu leur hiſtoire; ſi elles avoient été en vigueur, dix rois n'auroient pas été empoiſonnés par une femme, & une reine n'auroit pas été condamnée pas des ſoldats qui n'étoient

n'étoient que l'organe d'un chef inhumain ; la loi du peuple ſauvage vaut donc mieux que ne valoit alors la loi des francs.

Dagobert I fut un très-grand homme, ſi l'on en croit les Eccléſiaſtiques, parce qu'il fonda beaucoup d'égliſes & qu'il enrichit le Clergé. Ils ont fait, de ce Roi, l'éloge le plus pompeux, quoiqu'on lui reproche d'avoir uſurpé pluſieurs principautés, eu pluſieurs femmes à-la-fois, & autant de maîtreſſes que ſa lubricité en convoitoit ; mais on excuſe ces *peccadilles*, en diſant que c'étoit l'uſage de ce ſiècle. Quoi qu'on en diſe, cet uſage n'étoit pas chrétien. Ce Prince devoit ſes bonnes qualités, ont dit les Moines, à la ſageſſe des conſeils de ſon père, & à l'exemple que lui donnèrent Pepin le Gros, ſon Maire, & Landen, Maire d'Auſtraſie. Il eſt certain qu'en excuſant le vol, l'inceſte & l'adultère, l'éducation de ce Prince ne fut pas manquée ; mais il eſt difficile de digérer tant de vices.

Ici la chronologie eſt en défaut. On ne ſait trop dans quel temps mourut ce Monarque ſi puiſſamment élevé par des Eminences qui ont ſi ſouvent humiliés les bons ſouverains.

Ce qui n'eſt pas équivoque, c'eſt que les Maires firent ſi bien leurs affaires, qu'ils prirent inſenſiblement la place de leurs Maîtres, & diſposèrent

les choses de façon, que la vie de ces esclaves couronnés passa comme un éclair.

Erchinoalde, Maire de Clovis II, mit dans le lit de son pupile, une jeune Angloise nommée Batilde, qui étoit sa domestique, & conduisit promptement au tombeau son phantôme de Roi.

Clotaire II n'eut dans sa cour que des Ecclésiastiques qui troublèrent son repos & celui de la Reine, pour usurper sa couronne. La Reine fut reléguée au couvent de Chelles ; & l'ombre de la royauté mourut à dix-sept ou dix-huit ans.

Childéric II, esclave de ses Ministres, traita mal un seigneur nommé Bodillon, qui le massacra & qui égorgea Bilechilde son épouse, enceinte, avec un malheureux enfant qu'elle avoit à ses côtés. Ce règne monstrueux, qui ne dura que cinq ans environ, fut suivi d'un interrègne de cinq mois, pendant lesquels les valets se battirent avec leurs maîtres, pour savoir à qui appartenoit le diadême ; quelle étoit alors la force des loix ?

Après la mort de Childéric II, Ebroin prit les rênes du gouvernement, sous la vaine autorité du jeune Thierri, qui régnoit seulement sur la volupté. Ce Maire inhumain fit lapider le Comte Guérin, incifer les levres de Leger, & n'omit que le mal qu'il ne pouvoit pas faire. Quelques Evêques entreprirent de lui faire son procès ; mais il opposa

ſa ruſe à la juſtice, il en intenta un contr'eux devant d'autres Evêques; on coupa quelques-unes de ces têtes mîtrées, on creva les yeux aux autres; pluſieurs furent dégradées. S. Leger y perdit ſon chef; & Ebroin, pour faire diverſion à tant de crimes commis par des Eminences même, alluma une guerre cruelle entre ſon phantôme royal & contre Dagobert, Roi d'Auſtraſie.

L'autorité des Maires augmenta encore ſous Pepin, qui prit le titre de Commandant. Thierri I ſe contenta d'un modique revenu, & laiſſa ſon ſceptre entre les mains d'un monſtre qui le fit rougir.

Sous Clovis III, les affaires ne furent pas mieux conduites, le peuple ſe révolta; les ſeigneurs divisèrent pour ériger leurs ſeigneuries en principautés; & Pepin ne fit que ſemblant de s'y oppoſer, afin qu'on ne s'opposât pas à ſon uſurpation. Chacun prit une portion d'un terrein que perſonne ne défendoit, & Clovis III mourut à quinze ans, après avoir regné ſeulement trois ans, ou rampé ſous ſes Maires.

Childebert II le Juſte, ou l'Auguſte, avorton de la royauté, parut après Clovis III, ſur un théâtre de confuſion, ſous la férule de Pepin, qui, malgré les ſacrés canons qu'il feignit de reſpecter, couchoit avec pluſieurs femmes, & vivoit dans la plus honteuſe crapule. B ij

Dagobert II n'eut pas un ſort plus avantageux ſous le même Maire, qui commençoit déjà à éprouver les chagrins d'un tyran. On maſſacra le fils de l'Uſurpateur à Liège, & il s'en vengea cruellement avant de mourir; mais il finit bientôt une carrière malheureuſe, que Dagobert finit également quelque temps après; chargé des fers d'un double deſpotiſme.

Rainfroi avoit ſuccédé à Pepin; la tige des Rois s'épuiſoit; il falloit au nouvel Uſurpateur une ombre de Roi; il choiſit Chilpéric II. Charles avoit ſuccédé à Pepin; le feu de la diſcorde s'alluma & conſuma les deux Maires. Rainfroi fut vaincu, & Charles reſta maître du champ de bataille & du royaume d'Auſtraſie. Chacun de ces Maires avoit ſa *poupée* royale, qui les ſuivoit partout où ils alloient, celle de Charles, Clotaire III, mourut, & le maître de la poupée deſcendue dans la tombe, courut pendant quelque-temps les dangers d'un règne abſolu & ſans idole; mais les riſques qu'il couroit devenoient trop grands; le Peuple murmura; on demanda une poupée royale; Charles donna aux mécontens Chilpéric II, ſur la tête duquel il réunit trois couronnes, parce qu'il ne pouvoit pas lui en donner davantage; mais la foible tête triplement couronnée, ne conſerva pas long-temps ſes trois ſceptres; elle s'éteignit à Noyon en 721, après

avoir été tondue, bannie, & replacée tour-à-tour ſur un trône dont elle n'étoit que la ſentinelle.

Thierri de Chelles ſervit encore ſous les drapeaux de Charles, qui abattit dans une ſeule journée trois cents ſoixante-quinze mille têtes dans une armée de Sarraſins, qui n'étoit compoſée que de quatre-vingt mille hommes, tant nos anciens Hiſtoriens ſont peu exacts dans leurs récits. Abderame, chef de ces quatre-vingt mille ſauterelles, y perdit la tête; & Charles frappa ſi fort dans cette célèbre journée, qu'il mérita le titre de *Martel*, qui vient de marteau. Son enclume étoit le Peuple, qu'il aſſommoit pour mériter avec le titre de *Brave* & de *Céſar*, l'honneur d'être le Chef, ou plutôt le tyran d'une Nation qui vivoit ſans règles, ſans meſures & ſans loix (1).

---

(1) L'intrépidité des Uſurpateurs n'eſt-elle point en tout ſemblable à la rage de l'hienne du Gevaudan. Il faut, pour être bien poſſédé de la fureur de tuer ſes ſemblables, faire de grandes abſtractions ſur les lois divines & humaines. C'eſt ce qu'ont toujours fait les eſprits dominés par la paſſion de commander à leurs ſemblables. On peut encore obſerver que les Eccléſiaſtiques n'ont jamais été ennemis des guerres; mais ils n'ont jamais voulu être que ſpectateurs. J'excepte cependant de ce nombre les Evêques de Gap & d'Embrun, qui aſſommoient des hommes avec des maſſues, pour ne pas répandre le ſang qu'ils abhorroient.

Martel après avoir pouſſé le Duc d'Aquitaine jusques dans ſes derniers retranchemens, mourut déteſté des Eccléſiaſtiques; non parce qu'il avoit répandu beaucoup de ſang (cette manie ne leur a jamais déplu) mais parce qu'il avoit dépouillé les égliſes. Saint Eucher, Evêque d'Orléans, publia que Dieu lui avoit révélé que Charles brûloit en corps & *en ame* dans l'enfer. Cependant le Pape Grégoire III, vivement touché de la perte de pluſieurs de ſes villes, s'étoit mis ſous la protection de l'ame damnée, & avoit réclamé ſon aſſiſtance, tant il eſt vrai que les Saints ſe ſervent quelquefois des ſatellites de Lucifer pour conſerver leurs Principautés. Charles mourut en laiſſant tous les feux de la diſcorde au milieu de trois Royaumes épuiſés, & Pepin le Bref lui ſuccéda; mais ce nouveau tyran crut qu'il n'étoit pas encore temps de porter les derniers coups à la royauté.

Après un interrègne de cinq ans & plus, il donna au Peuple un nouvel *épouvantail*, ce fut le malheureux Childeric III, à qui le Peuple injuſte donna le titre d'*inſenſé*, parce qu'il étoit bon.

Le Roi des Lombards inquiétoit le Pape Zacharie; il ne reſpectoit ni les images, ni les Principautés de l'Egliſe. Zacharie implora le ſecours de l'Uſurpateur contre Didier; & pour le rendre plus ſenſible à ſes malheurs, il lui permit de s'ap-

proprier la couronne de Childeric, & d'emprisonner l'héritier légitime du sceptre François. Le prisonnier mourut deux ans après ; & Pepin, ami du Pape & des Evêques qui prêtoient la main à son brigandage, tua paisiblement des Saxons & des Lombards qui croyoient, comme Jésus-Christ, que l'or est déplacé dans les temples.

Tel a été le sort de vingt-un Rois, qui ont vécu sans règles depuis 418 jusqu'en 752, sous la puissance des Papes, qui avoient anéanti l'Empire de Romulus, sous la discipline des Evêques qui dirigeoient tout, & sous la verge de fer des Ministres aveuglés qui avilirent la dignité royale.

Tous les hommes, Sire, ont un cercle où ils circonscrivent leurs idées, & dans lequel tous ceux de leur trempe se circonscrivent avec lui.

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

Clovis aima les meurtres, & trouva des reptiles qui s'animèrent de toute sa fureur. Ses descendans furent plus paisibles ; ils s'endormirent dans les bras de l'oisiveté ; leurs Sujets s'y ensevelirent aussi.

Charlemagne étayé des Prêtres, qu'il n'aima jamais & qu'il méprisoit, n'apperçut point d'autre chemin pour parvenir à la gloire que l'effusion du sang humain ; il ne trouva pas seulement des

esclaves disposés à répandre le sang des Peuples avec lui, il rencontra encore des plumes assez vénales pour applaudir aux actions les plus barbares. On le loue encore dans le siècle où nous sommes, parce que, dit-on, il dicta des loix à un Peuple qui n'en avoit pas, & parce qu'il étendit le domaine des sciences; mais, Sire, ceux qui louent Charlemagne, connoissent-ils & la nature des loix qu'il promulgua, & le genre des sciences qu'il favorisa. Ces sciences n'étoient-elles point celles dont le vertueux J. J. se plaint si amèrement, celles auxquelles l'ignorance des Sauvages est cent fois préférable.

Si les loix de Charlemagne avoient été celles de la nature & de Dieu, Louis I, le Débonaire, son fils juste, loyal, pacifique, auroit-il été détrôné dans une Assemblée de Prêtres qui oublièrent & leurs devoirs & la reconnoissance qu'ils devoient à leur bienfaiteur.

C'étoit, dit-on, les mœurs de ce siècle; mais, Sire, les loix sont elles faites pour ne contenir les hommes que pendant quelque temps? Fait-on des digues pour ne retenir les eaux de la mer que pour quelques jours? Les plus fortes ne sont-elles pas celles qu'on doit leur opposer. Les loix les plus sages sont donc aussi celles qui renferment le plus long-temps possible, les hommes dans le cercle

du devoir, d'où je conclue que des loix qui, non-seulement, ne les contiennent pas ; mais encore qui ne sont favorables qu'aux brigandages, sont des loix émanées du délire & de l'imbécillité. Il faut donc convenir que les loix de Charlemagne ne valoient rien. Et lorsqu'un Roi joint à des loix insensées, des actions qui répugnent à la droiture & à l'humanité, les louanges qu'on lui donne ne sont que des fumées qui repaissent seulement l'imbécillité.... On n'en savoit pas davantage ; il ne faut donc pas dire qu'on étoit éclairé, ni que Charlemagne étoit un *grand* homme.

Nous ne pouvons juger les hommes que sur leurs actions. La couronne que Charlemagne ôta à Didier, *pour gagner l'amitié des Papes* ; la manière cruelle & barbare avec laquelle il traita les Saxons qui n'avoient d'autres crimes que de ne pas penser comme lui ; les quatre mille deux cents hommes désarmés qu'il fit égorger sur le Veser ; la dissolution qui régna dans la Cour de ce Prince aveugle ; sa mort précédée des chagrins & des remords les plus cuisans, ne prouvent point que ce Prince avoit des maximes pures.

Si Charlemagne avoit créé des loix fondées sur des principes vivifians, & sur des bases solides ; les hommes qu'il avoit élevés à la pourpre, n'auroient point été les persécuteurs de sa famille, si

ſa politique avoit été ſaine, les Peuples du nord n'auroient point trouvé les moyens de ravager la France ſous ſes ſucceſſeurs.

Charles II, le *Chauve*, n'auroit point cherché tant de prétextes faux, pour traiter ſes neveux avec une inhumanité ſi contraire à la raiſon; il n'auroit point eu la foibleſſe de ſe rendre le vaſſal des Papes; Sedecias, Médecin Juif, n'auroit point trouvé des motifs pour l'empoiſonner; les Seigneurs & les Evêques n'auroient point conſpiré contre lui. Un pays où les loix ſont en vigueur, ne nourrit point de pareils monſtres. Jamais on attentera aux jours d'un Souverain qui aura le bon eſprit de ſe mettre ſous la protection des loix.

Si Charlemagne avoit donné une ſanction plus raiſonnée aux loix qu'il rédigea, les Seigneurs & les Prélats n'auroient jamais oſé ſe ſouſtraire à l'obéiſſance de Louis II, le Begue, Prince aimable & vertueux.

Carloman & Louis III n'auroient jamais plié ſous le joug d'une nation pillarde & étrangère qui vint établir une ſeconde domination en France. Charles le Chauve n'auroit point tant affoibli la France, & donné tant de force aux Normands qui ſe ſervirent de nos armes pour nous anéantir. Si la Nation avoit eu des loix capables de contenir les Peuples, Charles III, *le Gros*, n'auroit point

fucceffivement perdu trois couronnes. Les Peuples n'abandonnent leurs Rois que quand les liens qui les uniffent à leurs Souverains font rompus ; & les liens qui nous uniffent font les loix, non celles de l'aveuglement & du délire. Il y en avoit de cette nature en France fous Charles III, ces loix ne font puiffantes que pour l'injuftice, ce font ces règles contre nature, ces conftitutions infenfées qui donnèrent à Eudes, Comte de Paris, le funefte pouvoir d'éloigner du Trône celui qui devoit y monter par droit de fucceffion. Les loix qu'il faut créer font donc celles qui font uniquement fondées fur la raifon & fur la juftice (1).

Le bon Charles IV mourut à Péronne dans les fers, par la perfidie d'un traître (Hébert, Comte de Vermandois). Orgine, fon époufe, fut obligée de fe fauver en Angleterre, avec un enfant qu'elle cherchoit à préferver de la rage d'Ufurpateurs inhumains, qui ne refpectoient ni les loix divines, ni les loix humaines. Quelle confufion ! quelle anarchie dans ce fiècle ténébreux, où les Grands ne cherchoient qu'à fe fupplanter alternativement, où l'on étoit réduit à faire des quêtes pour fe défaire des Normands ; où Raoul, Prince jufte, libéral, courageux, fut forcé de céder fon autorité

(1) La Couronne appartenoit-elle à Eudes ?

aux Princes du Sang, qui envahirent, quelque temps après, ſon patrimoine, & exterminèrent le reſte des enfans de Charlemagne.

A quels dangers ne fut pas expoſé Louis IV, d'*Outremer*, par les intrigues des aïeux de Capet? Que de guerre! que de ſang répandu par les funeſtes reſſorts de l'ambition! Quels déſordres ſous ce règne malheureux, où les Eccléſiaſtiques avoient une puiſſance ſans bornes! (1)

Sous Lothaire, Prince ſans malice & ſans défauts, une femme coquette & ſans génie, ſouleva tous les Seigneurs & tous les Eccléſiaſtiques contre ſon mari. On la ſoupçonne de l'avoir empoiſonné. Un Abbé tenta de mettre ſur ſa tête la couronne de ſon maître.

Louis V, le Fainéant, ne fut ni plus heureux, ni plus ſage que ſon père. Une femme mal-adroite lui ſuſcita mille tracaſſeries; il mourut par la perfidie de cette Mégère, ou plutôt par les trames ſecrettes qu'ourdit clandeſtinement contre lui un Uſurpateur adroit, qui ſéduiſit la mère & l'épouſe d'un homme foible & ſans capacité.

Ainſi finit la branche Carlovingienne, à peu près comme celle de Clovis, par deux raiſons

(1) Reims & Laon faiſoient alors toutes les richeſſes de la France.

ſeulement, quoique les auteurs en donnent pluſieurs; 1°. parce qu'il n'exiſtoit alors aucunes loix ſolides; 2°. parce que la puiſſance du Clergé luttoit ſans ceſſe contre l'autorité ſuprême. La famille de Charlemagne ne fut pas mieux traitée en Allemagne & dans l'Italie. La même cauſe produiſit par-tout les mêmes effets. Il ſemble que Charlemagne n'éleva le Clergé que pour châtier ſa poſtérité. Louis II, arrière-fils de Lothaire, & Louis, fils d'Arnoul, finirent en Allemagne & en Italie à peu près dans le temps même où Louis V, le Fainéant, termina honteuſement ſa carrière en France par la loi du plus fort & par la perfidie des Eccléſiaſtiques. Ainſi périſſent tous les Rois qui n'ont pas l'adreſſe & le bon eſprit de ſe mettre ſous la ſauve-garde des loix, ſeules reſſources du Trône; les Peuples ſont malheureux, & les Rois mépriſés.

La forme que Charlemagne donna au Gouvernement François péchoit par les principes; il ſerra les nœuds de l'eſclavage, & il devoit étendre les domaines de la liberté; il ne laiſſa des armes qu'entre les mains de l'hypocriſie; il éleva ceux qu'il devoit abaiſſer, & abaiſſa ceux qu'il devoit élever. Cette erreur anéantit ſa poſtérité. On dit qu'il conduiſit le Clergé, & c'eſt vrai; mais il le conduiſit où il vouloit aller. Le Clergé deſiroit des ri-

cheſſes, & Charlemagne lui en donna; il vouloit une puiſſance ſans bornes, Charlemagne lui en fraya le chemin. Charles Martel fut plus ſage & plus loyal que le fils de Pepin; mais il eut moins de bénédictions de la part des Evêques. Pepin fut plus politique que Martel, non plus honnête-homme; il ſentit combien les Prêtres avoient d'aſcendant ſur l'eſprit des peuples aveuglés. Il avoit beſoin de l'autorité de Zacharie, pour étayer la ſienne, & pour détruire celle des enfans de Clovis; il s'en ſervit pour s'élever. Il n'y avoit alors qu'une aſſemblée d'Evêques capable de dépoſer Childeric III. Cette aſſemblée de Juges iniques, préſidé par Boniface, Archevêque de Mayence, adopta, ſans héſiter, la maxime des Papes. Zacharie qui avoit *décidé que la Couronne appartenoit au plus fort*; *à celui qui ſavoit mieux la défendre.* Pepin ne rejetta point cette maxime monſtrueuſe, parce qu'elle favoriſoit ſon uſurpation; mais il ne vit pas que cette ſentence exécrable conduiroit un jour ſa poſtérité où elle avoit réduit celle de Clovis, à l'anéantiſſement de ſa famille.

Tant que les Rois ne ſe renfermeront pas dans le ſanctuaire des Loix, & dans l'heureux cercle de la Juſtice, ils ſeront le jouet de l'opinion des hommes, & victimes de la cupidité qui commande toujours à l'opinion. Trente Rois au

moins, jusqu'à Hugues-Capet, ont éprouvé les effets de la fausse politique des Ecclésiastiques, & les peuples ont souffert cent fois, le trône a été ébranlé. Les Rois que nous appellons fainéans, parce qu'ils n'étoient pas dévorés par les vers de l'ambition, vouloient bien, sans doute ce qui est honnête; mais ils n'étoient pas des soleils assez forts pour dissiper les nuages que des Ministres ambitieux élevoient sur leur tête; on les entretenoit exprès dans l'indolence, pour leur ravir leur sceptre, & l'hypocrisie aliéna insensiblement leurs domaines.

On disoit sans doute alors que ces Monarques étoient despotes. Leurs Ministres les nourissoient de cette fumée politique; mais qui exerçoit en effet les fureurs du despotisme? Les Ministres aveuglés? Qui conduisoit tout? le Clergé toujours dominé par l'esprit de cabales & d'intrigues. Les Rois n'étoient que des escvaves qui n'avoient pas assez de force pour braver la haine de leurs oppresseurs. Leur bonté même fut cause de leur avilissement.

Celui, dit Tacite, qui craint les méchans, ne sait pas régner : *Qui nimium timet odia nescit regnare.* Un Roi est susceptible de deux craintes bien différentes : il craint, ou de vexer ses Sujets, ou de déplaire aux ennemis du Peuple. S'il craint la

haine des méchans, il crée mille désordres, parce qu'on ne lui montre jamais que des projets destructeurs : il a, ce que Tacite appelle *vanos timores*, des craintes serviles & puériles. Il craint ce qui ne fait pas de mal, &, subjugué par cette crainte futile, il embrasse témérairement le parti de tous ceux qui favorisent le désordre. Il est l'esclave de quelques hypocrites qui abusent de sa bonne-foi ; & il n'appréhende pas de faire le malheur d'une fourmilière d'hommes vertueux, qui partagent, avec lui, ses craintes & ses malheurs.

Prend-il un parti contraire ? a-t-il la force & le courage de résister aux ames vicieuses ? Sa puissance s'étend, son autorité s'affermit, toutes les sources de sa félicité s'élargissent ; mais que ce phénomène est rare ; sur cent Rois, à peine s'en trouve-t-il un capable de cette énergie.

Quelle différence cependant, Sire, quelle distance entre un Roi qui n'a pour lui qu'une horde d'hommes plongés dans le vice, continuellement occupés du soin de l'aveugler, de dénaturer ses idées, d'éloigner de lui le cœur de ses Sujets, de tendre toutes les voiles de l'iniquité ; & un Souverain éclairé, qui règne glorieusement sur des hommes vertueux qui ne cessent de le bénir.

Voilà, Sire, l'alternative qu'offre la puissance royale, le bien, ou le mal ; le vice, ou la vertu ;

la

la foibleſſe, ou la force ; l'eſclavage, ou la liberté ; c'eſt le jour, ou la nuit ; c'eſt de l'or, ou du clinquant ; du bon grain, ou de l'ivraie.

Mais comment un Roi, nourri des fumées de l'erreur, peut-il diſtinguer l'homme vertueux d'avec celui qui ne l'eſt pas ? Tous deux ne cherchent pas, il eſt vrai, à tromper, à ſurprendre la religion & la bonne-foi d'un Prince ; mais le plus traître prend le maſque de l'honnête-homme & ſéduit les plus éclairés. Je ne ſuis qu'un petit Ruſtre de la troiſième claſſe, Sire, qu'un malheureux Cultivateur ; j'ai ſous moi des valets, qui ne s'étudient qu'à trouver un côté foible dans mon cœur. Ces animalcules ne cherchent qu'à me tromper du matin au ſoir. Si je donne un oignon à mon voiſin, ils me diſent que c'eſt un fripon pour m'empêcher de lui faire du bien : jaloux les uns des autres, ils ſe ſupplantent mutuellement ; leur vœu commun eſt de me ſubtiliſer quelque choſe. A quoi n'eſt pas expoſé un Prince continuellement obſédé par une fourmilière d'hommes oiſifs, ſans principes, ſans religion, ſans bonne foi, qui ne calculent que leur intérêt perſonnel ? Il faudroit ſans doute que les Princes priſſent continuellement le contre-pied de ce qu'on leur dit, ſuivant le précepte de Senèque. *Hoc Regium eſt ſemper adverſa capere.*

Mais qui peut toujours être en garde contre la féduction ?

On a beaucoup blâmé Louis XI d'avoir dit *qu'il portoit toujours fon Confeil avec lui.* Je n'approuve pas cet hypocrite monftrueux, parce que fon propre Confeil ne valoit rien. Mais, Sire, lorfque la corruption a pénétré dans les Cours, les Rois qui ont quelque génie, ne feroient-ils point mieux d'agir par eux-mêmes, que de fuivre des avis qui leur font fi contraires ?

Un Roi ne peut pas même faire le bien qu'il apperçoit. Louis XV difoit fouvent, en fortant de fon Confeil : *Ils le veulent ; mais ils ont tort, l'expérience le prouvera.* Louis XV voyoit donc ce qui pouvoit fixer le bonheur de fes Sujets, & n'avoit pas la puiffance de le faire ; il n'étoit donc revêtu que d'une autorité abufive, qui ne lui permettoit jamais de réduire le bien en pratique.

Telle eft, Sire, encore aujourd'hui la puiffante foibleffe du Grand-Seigneur qui ne fait jamais une action favorable à fon peuple, fans éprouver des contradictions. De-là, cet adage faux, que rien n'eft plus difficile que le gouvernement des peuples; ce qui n'eft vrai que dans le fens feulement, où l'on ne veut les gouverner que fui-

vant les regles de l'injuſtice, & ne ſe réſerver que la puiſſance de mal faire, comme Zacharie, qui permit à Pepin d'empriſonner Childeric, comme Etienne, qui déféra la couronne de Didier à Charlemagne.

Si Charlemagne & Pepin avoient été plus éclairés, auroient-ils obéis à des monſtres qui leur permettoient ce qu'ils devoient leur défendre (1)?

---

(1) On loue Charlemagne d'avoir deſtiné un tiers des dîmes au Clergé, un tiers aux fabriques, & un tiers aux pauvres; comme on fait l'éloge de Louis IX, parce qu'il obligea les Laïs de porter des ceintures dorées, afin que les honnêtes femmes ne fuſſent pas confondues avec elles; mais ſi Charlemagne & ſaint Louis avoient mieux connu les reſſorts de la puiſſance royale, le premier auroit-il ſouffert que le Peuple eût été chargé d'un impôt auſſi onéreux que les dîmes? & le dernier, que ſes villes euſſent été infectées d'un poiſon auſſi violent que la proſtitution publique? Les Rois devroient-ils faire autre choſe que de déclarer une guerre ouverte au vice, que de préſerver leurs Peuples d'uſurpations, que d'affermir des loix qui s'oppoſent au mal, non d'en ſanctionner qui légitiment, pour ainſi dire, la corruption? Un Prince doit-il mettre le ſceau des loix à ce qui eſt diamétralement oppoſé à la félicité de ſon Peuple? Si la néceſſité le force quelquefois de ſe taire ſur certains abus, doit-il les autoriſer par des loix qui leur donnent une nouvelle activité, & qui deviennent des titres dont on ſe ſert enſuite pour en augmenter la maſſe?

Le Despote, Sire, n'est pas celui qui exerce un pouvoir absolu, fixé par les loix, limité par la sagesse, déterminé par la raison; ce pouvoir est légitime. Nous devons aux Souverains une obéissance *indéfinie pour le bien.* Nous ne pouvons la leur refuser, sans altérer la substance de tous les principes; mais un Monarque qui foule aux pieds les loix divines & humaines, celui qui conduit tout au détriment du Peuple, est trop heureux, lorsque le peuple se soulève contre lui, il détourne une partie de l'orage qui alloit tomber sur lui. La foudre qui tomba sur tous les enfans de Charlemagne n'étoit que le bitume dont Etienne & Zacharie avoient préparé la fermentation.

Louis XIII, Louis XIV, Louis XV ne furent point despotes.

Leur puissance étoit légitime; mais Richelieu,

Charlemagne n'auroit-il pas dû sentir qu'il affoiblissoit l'autorité royale en donnant à une portion de ses Sujets un droit qui n'appartient qu'au Souverain; & dont le Peuple même a droit de secouer le joug, lorsqu'il devient préjudiciable aux intérêts communs de la société? Je ne blâme pas Charlemagne, d'avoir mis de l'ordre dans les dîmes; mais je dis qu'il auroit dû porter de plus grands coups au vice, & qu'il auroit dû comprendre que toute loi qui est la conséquence d'un désordre n'est qu'un foible lien qui est bientôt rompu.

Mazarin, l'Abbé T.... M.... anéantirent leur autorité. Voilà, Sire, ce qu'ont toujours fait les tyrans de l'humanité, les oppreſſeurs du peuple, les ennemis de la puiſſance ſuprême. Lorſque les loix ont été ſans vigueur & ſans énergie, le pouvoir des Rois s'eſt anéanti; & le deſpotiſme a régné, non dans la perſonne du Souverain, mais dans celle des Miniſtres qui l'ont trompé.

Un Roi n'eſt grand, & véritablement puiſſant, que quand il ne dépend de perſonne, & que tout le monde dépend de lui. Lorſque la loi eſt en vigueur, tout eſt ſoumis au Monarque. Tout ſuit ſa volonté, tant qu'il ne s'écarte pas de la loi promulguée. Un Souverain a donc un intérêt immédiat à ce que les loix ſoient reſpectées; & quand il les mépriſe, il a ce qui lui convient, le mépris d'une Nation qu'il délie lui-même du ſerment de fidélité; puiſque ce ſerment eſt la conſéquence d'une loi ſuppoſée.

Pourquoi, Sire, avez-vous rarement vu votre conſeil & vos Miniſtres, d'accord avec vos Parlemens? C'eſt parce que vos Parlemens ſont ſenſés être les repréſentans du peuple; & que vos Miniſtres, toujours diſpoſés à l'écraſer, vouloient éteindre juſqu'à l'ombre de ce qui s'oppoſoit à leurs aveugles deſirs. On ne ceſſe de parler contre les Parlemens; mais, Sire, il n'eſt pas queſtion de

ſavoir ici, ſi leurs Membres ſont, ou ne ſont pas leur devoir. C'eſt une affaire de diſcipline.

Ce qu'il faut décider, c'eſt s'ils ſont, ou s'ils ne ſont pas les dépoſitaires de nos loix, du code qui contient nos devoirs & les vôtres. Ce code n'eſt pas entre nos mains; il ne peut pas être non plus entre celles des Miniſtres; il doit donc y avoir néceſſairement un Corps intermédiaire qui ſoutienne nos droits, & ceux de la Couronne, parce qu'un Roi, avec la meilleure intention du monde, peut être abuſé; trente Rois, au moins, vos prédéceſſeurs l'ont été. Un Gouvernement arbitraire les a pulvériſés; il eſt donc évidemment ſenſible, qu'un Gouvernement, ſans une puiſſance intermédiaire, n'eſt pas moins contraire au Roi qu'à ſes peuples.

Pendant cinq cents cinquante ans environ, deux générations ont ſucceſſivement régné au milieu des déſordres, de la confuſion, des guerres, des brigandages, au milieu d'aſſaſſinats horribles, & de crimes qui font trembler. Cent fois la France a été ravagée, déchirée, expoliée. Les Rois, ou enſevelis dans le libertinage, ou comblés d'infortunes, n'ont jamais régné honorablement. Le plus ſouvent les Prêtres ont dominé; quelquefois les Seigneurs, ſecondés des Evêques, ont tyranniſé les Peuples; & les Rois n'ont jamais nagé

dans les délices d'une paix durable. L'Etat a toujours & constamment été en convulsion. Le mépris des loix est donc la source du malheur des Peuples & des Rois.

Les temps ont changé; les Peuples se sont éclairés, & les Rois sont devenus plus heureux; leur existence a été moins précaire; leur trône s'est affermi. Trente-deux Rois dans la même ligne ont conservé leur sceptre pendant huit cents deux ans environ. La durée de ces Princes a donc été presque double (1). En voici la raison, Sire; c'est que la puissance temporelle des Prêtres s'est affoiblie; c'est que les Parlemens & l'autorité des loix ont conservé la dignité du Sceptre, quoique les loix fussent encore dans leur enfance (2).

Les régnes qui ont suivi celui de Hugues Capet ne sont pas sans nuage; mais, Sire, c'est encore la même cause qui a produit les mêmes

---

(1) Cette preuve doit frapper tout Monarque susceptible d'une réflexion solide. Si elle ne fait pas impression sur l'esprit des Princes, rien, Sire, n'est capable de les rendre au bonheur & à la raison.

(2) Sait-on assez que les plus cruels ennemis des Parlemens & des Rois sont non ce qu'on appelle *le bas*, mais le haut Clergé, qui se souvient encore de l'empire dont il est déchu, & qui ne s'en dépouillera que quand une force exactive brisera son sceptre de fer.

effets. Le Clergé avoit une grande influence ſur l'opinion des peuples. Les loix étoient dans leur enfance. Un empire auſſi abſolu & auſſi étendu que celui du Clergé, ne pouvoit tomber qu'inſenſiblement; il ſubſiſtoit encore ſous la troiſième race de nos Rois. Le Pape mit encore le Royaume de Robert en interdit. (C'étoit, je crois, Grégoire V.) Les domeſtiques de cet infortuné Monarque jettoient aux chiens ce qui avoit été ſervi ſur la table de ce Prince; ſenſible au bonheur de ſon peuple, parce qu'il étoit excommunié, il fut obligé de renoncer au mariage qu'il avoit contracté avec Berthe ſœur de Raoul le Fainéant, du conſentement de ſes Evêques, que le Pape excommunia auſſi. Le crime du Monarque étoit que Berthe, ſa couſine, iſſue de germain, avoit tenu un de ſes enfans, ſur les fonds de baptême, avec lui (1).

Le brave Henri I épuiſa les forces de la France, à combattre contre les Normands, contre les Seigneurs & contre les Evêques. Philippe I s'endormit dans les bras de la volupté, & abandonna ſon autorité aux Evêques; il fut mépriſé. La Cour de Rome nous envoya un nouveau fléau ſous les

(1) Alors un crime étoit expié, lorſque le criminel avoit mangé avec le Roi. Tant il eſt vrai que les loix de ce temps n'étoient encore fondées que ſur l'iniquité.

règnes ſuivans. La fureur des croiſades avoit commencé ſous Robert. Guillaume IX, Duc d'Aquitaine, emmena dans la Terre Sainte, cent mille hommes effrénés, qui laiſsèrent leurs biens à l'Egliſe, emportèrent avec eux le numéraire de la France, & ſcandalisèrent l'Europe, l'Aſie, l'Univers entier.

Louis VI *le Gros*, actif, brave, laborieux; répara, autant qu'il put, les pertes de ſes prédéceſſeurs; mais il mourut en allant en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, victime de ſa ſuperſtition, après avoir tenté en vain de diminuer la puiſſance des Princes & des Prêtres, qui avoient envahi ſes Provinces (1).

Louis VII *le Pieux*, fut plus malheureux encore que Louis VI. Bernard, ſimple Moine de Clairvaux, plus puiſſant que le Roi, publia de nouvelles croiſades, & fit oublier à Louis VII ſes devoirs & ſon honneur. On vit deux têtes couronnées, Henri II, Roi d'Angleterre, & Louis VII, tenant tous deux, au milieu des rues, la bride du cheval que montoit Alexandre III, le Serviteur

(1) Ces Princes n'étoient devenus puiſſans que par la perfidie des Evêques, dont les prédéceſſeurs de Louis VI s'étoient ſervis pour chaſſer du Trône les Deſcendans de Charlemagne.

des Serviteurs de Dieu, le Potentat le plus superbe & le plus orgueilleux de l'Univers (1).

Philippe II, *Auguste*, n'éprouva que des tracasseries de la part des Papes. Il fut excommunié en 1199, par un Légat de Céleſtin III, & obligé de ſe réconcilier avec Sa Sainteté, pour ne pas perdre ſa couronne.

Il exiſtoit bien alors des Parlemens, Sire ; mais l'Egliſe avoit encore toutes les clefs du pouvoir. Les Rois ne pouvoient donc qu'obéir & plier. Les Parlemens étoient alors moins les Repréſentans du Peuple, que des ſimples Officiers du Roi, qui leur dictoit ſes volontés : les Avocats, les Procureurs, étoient preſque tous Prêtres. Les Parlemens même n'étoient preſque compoſés que d'Eccléſiaſtiques, qui ſeuls ſavoient lire & qui

(1) Je crois que ce fut quelque temps après, environ en 1174, que ce Henri, Roi d'Angleterre, traverſa les rues de Cantorbery, nuds pieds, vêtu d'une vieille caſaque, & ſe fit fouetter à la porte de la cathédrale par des Moines. On dit que c'étoit l'uſage du ſiècle. On ſait bien que le ſiècle de 1174 n'étoit pas celui de 1789 ; mais il n'eſt pas moins vrai que le Sceptre étoit étrangement avili, puiſque tous les Rois de l'Europe n'étoient que les vaſſaux du Pape & des Prêtres ; & voilà tout ce qu'il faut ſavoir : mais qui avoit fait oublier aux Rois la dignité de leur exiſtence ? Le Clergé.

dirigeoient tout. On ne ſuivoit donc que des loix émanées du Clergé.

Louis VIII & Louis IX ne ſuivirent que les impreſſions du Clergé. Tous deux ſe perſuadèrent que la religion conſiſtoit à tuer des hommes qui ne penſoient pas comme eux : tous deux donnèrent un exemple bien édifiant de continence & de foi, s'il eſt vrai que Louis VIII mourut de continence, & que Louis IX refuſa d'aller voir un Prêtre qui mangeoit *viſiblement* J. C. en corps & en chair ; mais toutes ces vertus religieuſes n'arrêtèrent point les effets du libertinage, qui donna lieu aux ceintures dorées.

La cauſe du libertinage ſubſiſtoit : il falloit des loix ſages pour la détruire cette cauſe, & il n'y avoit point de loix, les uſages leur ſervoient de ſupplément. Celles qui exiſtoient ne valoient rien. La pareſſe, dans ces temps de déſolation, étoit l'ame des François & la ſource des vices. On préféroit au travail le plaiſir cruel d'aller aſſaſſiner des Infidèles ; & ce plaiſir criminel nourriſſoit le germe de tous les déſordres.

Philippe III *le Hardi*, & Philippe IV *le Bel*, préparèrent tous deux la ruine de leur maiſon, en prenant un chemin oppoſé à celui de Louis VIII & de Louis IX, en luttant contre le Clergé, toujours plus puiſſant que les Rois. Le premier fit

bien quelques tentatives infructueuſes pour reconquérir la Terre-Sainte ; mais il aimoit la paix & la tranquillité, c'eſt pourquoi les Eccléſiaſtiques s'opposèrent à ſon bonheur & à la félicité de Philippe-le-Bel. Les démêlés de celui-ci avec Boniface III, achevèrent de le perdre lui & ſa famille. Ce qui prouve évidemment que la puiſſance légiſlative réſidoit encore dans les Eccléſiaſtiques.

Louis X fut trop juſte pour être heureux dans un ſiècle, où l'erreur aveugloit encore tous les hommes : il fut empoiſonné, ou ſoupçonné de l'avoir été.

Philippe V, le Long, monta ſur le trône dans un ſiècle un peu plus éclairé que celui de ſes prédéceſſeurs ; mais il n'eut que la bonne volonté de fixer le bonheur de ſes Sujets ; il ſentit le prix de la juſtice, des loix & du bon ordre : il voulut réformer le Châtelet, la Cour des Comptes & ſes Parlemens ; il défendit à ceux-ci de recevoir aucunes ſollicitations de leurs parties, mais ſa vie fut trop courte, & les troubles de la Cour de Rome le détournèrent trop de ſes occupations naturelles.

Charles IV, *le Bel*, avoit les meilleures intentions du monde ; il voulut, comme ſon prédéceſſeur, s'oppoſer à toutes les vexations publiques ; il deſira qu'il n'y eût qu'un ſeul poids & qu'une

ſeule meſure dans ſon Royaume; mais les Eccléſiaſtiques s'opposèrent encore à ſes vues: il ne put rien effectuer; & on ſoupçonna qu'il avoit été empoiſonné.

Philippe VI, première branche des Valois, après avoir mené une vie ſouillée de mille iniquités, dit à ſon ſucceſſeur, en mourant, ce que tous les Princes ont coutume de dire dans ce moment, & ce qu'ils oublient toujours d'exécuter pendant leur vie : il engagea ſon ſucceſſeur à ne point ſurcharger ſes Peuples, à reſtituer ce qu'il leur avoit pris, & à régler toutes ſes actions ſur la juſtice:

Cette ſentence eſt bonne & belle;
Mais, à la mort, de quoi ſert-elle?

Philippe, ami de Clément VI, qui s'étoit ſervi de lui pour affermir ſon autorité pontificale, avoit multiplié les tailles, la gabelle, les impôts, falſifié la monnoie, gorgé ſon Peuple de malheurs, ſouſtraits le Dauphiné au foible Humbert; comment pouvoit-on réparer tant de torts? Comment ſon ſucceſſeur pouvoit-il rendre la vie à tant de victimes que la faim avoit fait périr? Comme Charles IX & Louis XI, ce Monarque aveuglé, mourut la rage & le déſeſpoir dans le cœur. Mort effrayante & bien différente de la mort du juſte. Un Roi qui n'a fait que du bien, paſſe d'une

vie à une autre, comme un voyageur paſſe d'une cité à une autre cité, ſans inquiétude & ſans chagrin. La mort n'eſt un mal que pour celui qui a oublié quelque choſe dans cette vie ; les Rois que la mort effraye tant y ont donc oublié quelque choſe de bien important.

Jean I ne profita point des leçons de Valois ; le Peuple continua d'être foulé ; la France fut ravagée par les Anglois ; le ſang ruiſſela de toute part ; le Roi fut pris par les Bretons, & mourut parmi eux, ou dans les bras de l'amour comme quelques hiſtoriens le prétendent, ou victime de ſa ſtupidité, après avoir tenté de renouer la partie de la guerre ſainte, pour plaire aux Eccléſiaſtiques qu'il auroit dû mépriſer.

Charles V fut plus ſage & plus prudent, plus ami des loix ; ſon règne auroit été un des plus glorieux de la Monarchie, s'il eût encore été moins eſclave des Prêtres, s'il avoit vécu plus long-temps, & ſi Jean I ne lui avoit pas laiſſé le germe d'une guerre qui ne s'éteignit que pluſieurs ſiécles après lui ; mais il n'eut pas aſſez de forces pour vaincre tant d'obſtacles : l'empire des Miniſtres ſous ce ſage Souverain ſembla vouloir s'affoiblir ; & le ſien fut plus étendu, parce qu'un Roi n'eſt jamais plus fort, que quand ſes Miniſtres ſont foibles ; mais lorſque les loix d'un Royaume ne

ſont pas encore bien affermies, & qu'un Roi comme Charles VI, prend les rênes du Gouvernement, les Miniſtres reprennent bientôt leur ancienne autorité, & creuſent de nouveaux abîmes. Guerres, peſtes, famines, diſſenſions domeſtiques, vols, aſſaſſinats; voilà, Sire, ce qu'éprouva la France ſous le règne d'un Monarque foible, qui vécut trop long-temps, quarante-deux ans environ, ſous la verge des Miniſtres d'une Religion pacifique.

Charles VII ne fut guères plus heureux. Une guerre ſanglante, conduite par un Monarque enſeveli dans la volupté, auroit perdu la France ſans le ſtratagême des Courtiſans, qui tirèrent une payſanne, nommée Jeanne d'Arcq, du fond d'un village, pour tirer leur Roi de ſa léthargie. Une famine preſque générale en Europe, des troupes ſans frein, qu'on ne ſoldoit plus & qui ſaccageoient tout, qui rançonnoient les Payſans; des Miniſtres avides, qui dévoroient tout ce qui échappoit à ces fléaux; des Prêtres qui n'avoient que des ſuperſtitions, qui brûloient des Magiciens, des Sorciers, des Démoniaques. Voilà, Sire, quels furent en ſomme les événemens funeſtes d'un règne qui n'a été illuſtré que par une Payſanne de Vaucouleurs, qui paſſa pour Sorcière. Ce règne fut ſuivi d'un temps plus malheureux encore.

Louis XI,

Mauvais fils, mauvais père, infidèle mari,
Frère injuste, ingrat maître & dangereux ami;
Commanda sans conseil, sans pitié, sans justice,
La fraude fut son jeu; sa vertu, l'artifice.

MEZ.

Il portoit toujours sur lui une bonne Vierge, qu'il embrassoit souvent, en lui demandant la permission d'immoler encore à sa fureur religieuse quelques nouvelles créatures. Sous son autorité, les Ecclésiastiques conduisirent tout, & semèrent le vice où Charles V n'avoit fait germer que des vertus.

Charles VIII auroit couru une carrière plus honorable, si ses jours n'avoient pas été abrégés comme ceux de Titus; & si ses Ministres ne l'avoient pas engagé dans une guerre en Italie, qui ne fut d'aucune utilité à la France; & qui, depuis lui, nous a fait perdre & beaucoup d'hommes & beaucoup d'argent sans aucun retour.

Louis XII fut encore plus précieux à l'humanité que Charles VIII, qui n'avoit donné que de grandes espérances. Il aima les loix, la justice & la paix; mais il fut encore souvent dupe de ses Ministres & des Ecclésiastiques, qui, pour augmenter le fisc, lui conseillèrent de réveiller la

guerre d'Italie. Cependant le Père du Peuple diminua les tailles autant qu'il put : il disoit que *les épargnes d'un Prince sont comme la rate, que plus elle enfle, plus le corps de l'Etat est malade.* Pensée sublime & vraie, dont les Rois n'ont jamais bien apprécié la juste valeur. Le contraire de cette idée est ce qui anéantit tous les Etats. On cherche en vain une autre cause de leur destruction. Louis XII la sentit ; mais il ne la réduisit pas toujours en pratique, & il fut le père d'un abus, qui créa depuis des malheurs infinis dans la France. Pour soulager ses Peuples ; & pour subvenir aux frais d'une guerre inutile, il imagina la vénalité des charges ; & cette création nouvelle introduisit dans l'Etat trois abus énormes ; 1°. elle servit à enrichir les Ministres ; 2°. elle mit en place des Sujets incapables ; 3°. elle augmenta les privilèges & les exemptions (1). Louis XII créa deux Parlemens, celui de Rouen & celui d'Aix ;

(1) Comment, Sire, l'extinction de la vénalité des charges peut-elle être un problême ? Lorsque les Rois enfantent un seul abus, cent abus lui succèdent. Le Maître de Poste de Villers-Cotterêt a mis l'état de Postillon en charge. Bientôt nos Domestiques nous donneront de l'argent p   nous servir. Est-il jamais un plus étrange renversement de l'ordre des choses ?

fit des ordonnances ſur l'abbréviation des procédures ; mais l'Univerſité de Paris s'en formaliſa, parce que ce bien public altéroit la ſubſtance de ſes privilèges.

Et voilà, Sire, le ſort de tous les Souverains ; je le répète ſouvent, afin qu'ils s'en ſouviennent : ils ont une autorité indéfinie pour le mal, & n'ont aucune puiſſance pour le bien. Louis XII fut obligé de venir à Paris avec des troupes, pour s'oppoſer à la fureur du Recteur de l'Univerſité, qui avoit ſoulevé quinze cents Ecoliers contre lui. Un Roi accorde-t'il des privilèges abuſifs à un Corps, à une Compagnie, perſonne ne s'y oppoſe. Un Monarque plus adroit veut-il les retirer, on ſe ligue contre lui ; ou le ſang coule, ou le privilège deſtructeur eſt confirmé ; d'où j'infère deux choſes qui me paroiſſent bien eſſentielles ; 1°. qu'un Roi ne doit *jamais* accorder de privilèges excluſifs, 2°. qu'il doit ſe ſervir de toute ſon autorité pour anéantir tous ceux qui ſubſiſtent.

Mais tout privilège excluſif eſt une affaire de Finance, on donne pour l'obtenir, & le Miniſtre, qu'on a ſoldé, a des raiſons pour s'oppoſer à leur deſtruction.

Pourquoi les Princes du ſang ont-ils oſé conſigner dans un Mémoire public, *qu'on demandera bientôt à égaliſer les fortunes* ? Les Princes ont

certainement trop de lumières, pour ſuppoſer ſincèrement une pareille abſurdité dans aucun Légiſlateur. On demande poſitivement le contraire, la conſervation des propriétés; mais les ennemis de la Patrie, tous les ſpoliateurs publics ont craint de perdre leurs priviléges; & comme la ſignature des Princes du ſang eſt capable de faire ſenſation, ils ont ſurpris la religion des Princes, pour former un parti oppoſé à celui des défenſeurs de la Juſtice.

C'eſt ainſi que le mal a toujours la prépondérance, parce que les ſang-ſues prennent toutes les formes imaginables, pour ſoutenir l'édifice des abus qui leur procurent de grands avantages. *Ecoutez* dans ce moment tous les mauvais riches, ils nous rappellent aux anciennes maximes; aux loix qu'ils appellent primitives & fondamentales; & rien n'eſt plus ſpécieux que cet argument, parce qu'il eſt vrai que les anciennes maximes ſont les meilleures. Les loix de Moïſe ſont ſi parfaites, qu'aucun homme n'a jamais été aſſez hardi pour les déſavouer, & que nul homme ne les déſavouera; (je parle du décalogue ſeulement) mais combien de loix ont été promulguées depuis, ſans aucun diſcernement, & ont détruit celles de Moïſe.

Il n'y a point de loix, dit-on, qui permettent de

tuer, de voler, de violer, non ſans doute; parce qu'un homme qui en feroit de pareilles, ſeroit mis au rang des monſtres; mais la poligamie permiſe chez les Turcs, n'eſt-elle pas une loi oppoſée à celle de Moïſe? La loi du duel n'eſt-elle pas contraire au Commandement, *tu ne tueras point?* Le code des chaſſes & mille autres loix de cette nature, ne ſont-elles pas des guides ſecrets qui conduiſent manifeſtement à l'infidélité?

Dans une ſociété où les dix Commandemens de Moïſe formeroient une conſtitution auſſi ſage que ſimple, le Roi ſeroit-il obligé de jurer à la cérémonie du ſacre, qu'il ne pardonnera jamais le duel, tandis qu'une loi tacite ſemble l'autoriſer? L'inégalité des partages dans les familles, n'eſt-elle pas un vol pallié? Les ſubſtitutions ne ſont-elles pas une autre ſource de déſordres? L'inaliénabilité des domaines & des biens morts eſt-elle encore une loi ſage? Ces loix ſont anciennes, on ne peut pas en diſconvenir. Le duel étoit ſous François I, une loi plus ſacrée qu'elle ne l'eſt ſous le règne de Louis XVI; mais une loi quelqu'ancienne qu'elle ſoit, lorſqu'elle porte un préjudice réel à la ſociété, ne peut-elle pas être réformée? Y a-t-il eu un inſtant dans la durée des ſiècles, où le duel n'ait été une loi barbare? A-t-il été

plus permis d'établir une loi insensée, qu'il n'est permis de l'abolir ?

Si nous faisons quelques loix absurdes, nos descendans ne pourront-ils jamais les réformer, ou auront-ils des droits que nous n'avons pas ? La réponse n'est pas équivoque ; mais les ennemis du bien vont plus loin ; & ils prouvent, (je me sers de ce mot, parce que l'ignorante cupidité croit que parler à des sots, c'est prouver,) ils prouvent, dis-je, que leurs loix sont parfaites ; que l'inégalité des partages est une justice ; que les substitutions ont quelques avantages ; que l'inaliénabilité des biens peut être vue sous un aspect favorable ; mais suivant cette supposition, la loi la plus bisarre seroit adoptable ; car il est certain qu'une loi, qui permettroit le vol, seroit favorable aux brigands. L'inaliénabilité des biens morts est une loi parfaite pour l'oisiveté ; celle des substitutions, fait qu'un libertin emprunte, & qu'il ne paie rien ; l'inégalité des partages met dans la même famille un homme opulent, & un homme sorti du même sang qui périt, ou à l'hôpital, ou dans un cloître.

Si une loi annexoit à un seul tous les biens de la France, il seroit riche, & vingt millions d'hommes seroient ses esclaves. La loi seroit parfaite pour un seul, & abominable pour tous ; mais les loix

d'un Etat sont-elles parfaites, lorsqu'elles donnent à un seul ce qui appartient à tous ? Vous conviendrez, je crois, que les grandes propriétés sont nuisibles (1).

Que les substitutions, les compagnies, l'aliénabilité des biens morts, & l'inégalité des partages, favorisent les grandes propriétés ; que la vénalité des charges & l'énormité de l'impôt, que mille sortes d'injustices dont j'obmets le détail, procurent aux sangs-sues publiques la facilité de s'enrichir aux dépens d'autrui, & d'absorber

(1) Aucun Intendant ne conviendra de ce fait. Plus les propriétés sont grandes, plus il y a de gros Fermiers ; & moins les Fermiers sont multipliés, plus un Intendant trouve de facilité à mettre aux grains le prix qui lui convient. Il est vrai qu'on s'égorge pour les bleds ; mais qu'importe à un Intendant que le Peuple se massacre ? Dieu ressuscite tous les jours des hommes ; & un Intendant n'aime pas à faire des calculs avec la justice divine ; il calcule mieux ce que cent mille septiers de grain lui rapportent. Mais je ne raisonne ni pour les Intendans, ni pour les Fermiers-Généraux, ni pour les Ecclésiastiques. Je perdrois en vain de l'encre & du papier. Je tâche de faire des démonstrations évidentes qui puissent frapper l'oreille de ceux qui aiment dix-huit millions d'hommes, plus que deux millions d'ames de boue : *iniquos odio habui.* Je ne me jette point dans les égoûts de la plus effroyable perversité.

toutes les propriétés du pauvre. Vous en concluerez ce que vous voudrez; mais il n'eſt pas équivoque, pour moi, que ſi ces loix ſont en effet parfaites pour deux millions de frêlons, elles ſont exécrables pour dix-huit millions d'ames vertueuſes, qui méritent autant d'égards & d'eſtime que les frêlons ſont dignes de mépris & de haine.

Je parle pour les derniers; je me déclare pour la vertu. Qui veut, peut plaider la cauſe des uſurpateurs. Ce qui excite mon indignation, n'eſt pas que les ſangs-ſues ſe défendent; il eſt juſte que chacun ſoutienne ſes droits; ſi un crapaud ſavoit écrire, il parleroit en faveur de ſa ſociété. Un ours croit qu'il n'y a rien de plus beau ſur la terre que ſes petits ourſins; mais ce que je ne conçois pas, c'eſt que les loups diſent qu'ils aiment les agneaux; c'eſt que les ennemis du peuple publient qu'ils aiment le peuple, & qu'ils défendent ſes droits; c'eſt comme ſi la panthère diſoit qu'elle aime l'animal qu'elle dévore; c'eſt l'hypocriſie que je déteſte, c'eſt l'impoſture. Soyez ſang-ſues; mais ne dites pas que vous êtes les amis du Peuple.

Ne faiſons-nous pas l'aumône, diſent les mauvais Riches (1)? N'avez-vous pas vu cet hiver

(1) Une ſang-ſue me tenoit hier ce langage exécrable.

comme on a été au fecours des malheureux ? Voulez-vous que tout le monde foit riche ? Cela n'eft pas poffible.

Les Jéfuites au Paraguay difoient à leurs Efclaves : Ne vous nourriffons-nous pas ? ne vous faifons-nous pas fabriquer des bêches & des outils quand vous en avez befoin ?

Oui, auroient pu leur répondre ces malheureux, que les Jéfuites ont anéantis, vous nous nourriffez comme un Fermier nourrit fa baffecour ; mais nous fommes efclaves, & la liberté eft l'ame des vertus, l'efclavage eft le foyer des vices. Eloignez-vous des feux que vous entretenez. La liberté conduit à la vie, l'efclavage eft un germe de mort ; & vos bienfaits meurtriers n'ouvrent que des tombeaux. Soyez plus juftes, & donnez moins. Ce que vous donnez ne vivifie rien ; & ce que vous prenez fur notre induftrie, nous rendroit tous à la vie.

Dix-huit millions fouffrent & languiffent, deux millions peut-être reffentent quelques effets de vos profufions orgueilleufes ; mais feize millions font victimes. Vous faites de grandes aumônes ; mais arrofez-vous toutes les terres qui ont foif ? mettez-vous du pain par-tout où il n'y en a pas ? Vous répandez annuellement dans Paris deux cents millions d'aumônes, & le Peuple n'en reçoit pas

douze : où vont les cent quatre-vingt-huit autres millions ? Le mal crée le mal, & les sang-sues bienfaisantes n'engendrent que des sang-sues.

L'égalité est impossible ; un fou seul peut vous contester cette vérité ; mais nous ne demandons pas cette égalité. Justice & liberté, voilà nos prières & nos vœux. Nous voulons que vous n'usurpiez pas nos propriétés, par force, ou par hypocrisie. *Suus cuique, meus mihi est carus.* Gardez vos aumônes, & rendez-nous nos biens. Ne vous chargez point de faire nos portions, nous sentons mieux que vous ce que notre estomac peut digérer. Il y aura toujours des paresseux & des pauvres. Nous ne disconvenons pas encore de cela (1).

Ce n'est pas là le point de la question. Il s'agit de décider, 1°. s'il est permis d'aliéner la substance d'autrui ; 2°. si des loix, quelques antiques qu'elles soient & qui nuisent à la société, peuvent être anéanties. Les Prêtres diront certainement, non ; & j'affirme le contraire, je l'ai démontré ; mais la cupidité ne s'arrête pas à des démonstrations. Sa négation est le fruit ou de son

(1) Un riche qui se plaint de ce que le Peuple est paresseux, est en tout semblable à un aveugle qui reproche à son voisin d'être borgne. N'y a-t'il point de Riches paresseux ?

ignorance, ou de sa malice; si de son ignorance, il faut l'éclairer; si de sa malice, il faut le mépriser; & pour décider la question, il faut qu'une force coactive & prépondérante agisse. Cette force, dans ce moment, c'est la Nation assemblée, où le Peuple a ses Représentans. Si les Représentans du Peuple étoient aux Représentans des Vexateurs publics, comme dix-huit sont à deux, la cause seroit bientôt décidée; mais la proportion n'est pas exacte. Elle l'est moins qu'on ne croit encore, s'il est vrai que le Peuple n'a pas choisi le pauvre pour le représenter, & que l'esprit d'intrigue a mis aux premiers rangs ceux qui ne doivent être qu'au second; mais quoi qu'il en soit, la balance est peut-être égale. Dans le choc des passions humaines qui va se faire, la cause du Peuple peut être gagnée; il ne faut désespérer de rien.

Un seul homme d'esprit & de bonne foi aux Etats-Généraux, peut opérer une heureuse révolution. Puissent mes vœux être accomplis ! Le Pauvre y gagnera tout, & le Riche ne perdra rien. Tous seront contens. Nous aurons *liberté & propriété qui ne nuiront aux droits de personne;* les biens se partageront également, les substitutions n'auront plus lieu, les biens inaliénables rentreront dans le commerce de la société, l'impôt

fera juste. La dette sera liquidée *avec les biens communs.* Les loix antiques & abusives seront réformées.

Alors, Sire, toutes les maximes anciennes s'évanouiront, parce qu'on agit toujours comme on parle. Les mœurs seront différentes, & les opinions aussi. On n'applaudira plus au systême effrayant des croisades ; on ne mettra plus en problême, *si la découverte de l'Amérique nous a été avantageuse ou non, si l'extinction d'un Peuple entier n'a pas été un crime.* Les sang-sues elles-mêmes suivront un plan plus régulier : elles brûleront ce qu'elles adoroient, & tout prendra une face nouvelle.

Tous comprendront qu'aucun bien particulier mal acquis ne prospère ; & que par une conséquence juste de ce principe évident, des Provinces conquises par le fer & le feu, ne peuvent jamais enrichir un Etat. On jugera donc que les guerres saintes ont anéanti la religion, que la découverte de l'Amérique a dévasté la Patrie de l'infâme Cortez, & que toutes nos guerres n'ont servi qu'à nous appauvrir, en enrichissant les Ministres au milieu de la confusion.

Depuis François I, nos Rois ont eu à combattre contre toutes les Puissances de l'Europe : ils ont gagné ; mais ils ont perdu, & le sang humain

a été prodigué sans lucre. François I combattit contre les Italiens, contre les Anglois, contre les Espagnols; & finit par scandaliser tout l'Univers, en manquant au traité qu'il avoit fait avec Charles V. Son concordat spirituali-matérialiste avec Léon X, ne fut pas une bataille; mais il a fait plus de mal à la France & à la religion que la perte de dix combats : il nous a coûté plus que deux milliards; & Léon X, prouva à l'Europe, que l'argent le touchoit plus que la religion qui a toujours été sacrifiée à l'intérêt. François I fut guerrier, savant, libéral, débonnaire; mais sa politique ne valoit rien. Il méprisa les loix, & fut malheureux.

Henri II chassa, il est vrai, les Anglois de la France; il nous délivra d'un voisin incommode; mais la dissolution de sa Cour causa de plus grands désordres en France, que la présence des Anglois. Lorsque la Nation n'eut plus d'ennemis au dehors, il se forma deux partis violents dans le sein de l'Etat, dont François II fut victime. Le fisc avoit enrichi les Seigneurs : ils devinrent rivaux les uns des autres. Deux guerres s'allumèrent; guerre de religion, guerre de faction.

On dit que la Reine Médicis, fortifiée par les conseils du célèbre Chancelier de l'Hôpital, avoit pris, pour devise, & pour maxime, *qu'il faut diviser pour régner*, si ce n'est pas une calomnie

horrible, & Médicis & ſon Chancelier étoient deux monſtres indignes du jour. C'eſt la maxime des ſcélérats : ils ont raiſon de la prendre, cette maxime impie : elle ſeule peut fixer le bonheur d'un malhonnête-homme, ſi le bonheur pouvoit être l'appanage d'un traître ; mais, Sire, quel homme, dans le ſiècle où nous vivons, oſeroit ſeulement paroître adopter une pareille maxime. Si je trouve quelque choſe d'étrange dans cette vie, c'eſt qu'il ſe ſoit trouvé, dans l'univers, un ſeul homme capable de la manifeſter, & des hommes diſpoſés à l'entendre ſans horreur. Malheur aux peuples qui ont vécu dans des ſiècles aſſez obſcurs, pour voir ces maximes monſtrueuſes réduites en pratique, & conſignées dans des ouvrages conſacrés à l'inſtruction publique.

S'il eſt encore vrai que le Cardinal de Lorraine, le Chancelier de l'Hôpital, & Médicis, ont voulu établir l'inquiſition en France, en ôtant aux Parlemens la connoiſſance du crime d'héréſie, & en la renvoyant aux Evêques, ils ont voulu nous faire un préſent bien funeſte (1).

(1) L'intolérance & l'inquiſition ſont à la Religion ce que la défenſe d'écrire contre le Gouvernement eſt à la félicité des Peuples. Ce ſont des armes entre les mains de l'impiété & de l'injuſtice. Tournez la médaille ; mettez l'Inquiſiteur à la place de celui qu'il perſécute, la juſtice régnera.

Charles IX, avec de grands talens & un bon cœur, devint un très-mauvais Prince; parce que ses Miniſtres voyant en lui de grandes diſpoſitions, ne cherchèrent que les moyens de le diſtraire, par la chaſſe, la muſique & la poéſie.

Quelle ſource de malheurs pour nos Princes, & pour nous, Sire! Un Roi naît-il ſans diſpoſitions? les Miniſtres abuſent de ſa foibleſſe. A-t-il quelques talens? on le met dans l'impoſſibilité de les faire valoir. Charles IX eut ce malheur, c'eſt pourquoi, avec les meilleurs diſpoſitions, il tourna ſon épée contre ſes propres ſujets; avec un cœur né ſenſible, la terre ruiſſela du ſang des François; ce ſang coula pour des mots que perſonne n'entendoit. *Tuez, tuez des hérétiques*, diſoit ce Prince aveuglé. Quelle loi, Sire, donna jamais aux Rois la permiſſion de maſſacrer leurs ſujets; quelles que ſoient leurs opinions! nous n'éliſons nos Rois que pour nous conſerver la vie. Si les loix humaines ont quelquefois laiſſé aux Rois le pouvoir de tourmenter leurs ſemblables, les loix de Dieu les ont bien ſévèrement punis. Louis XI invoqua tous les Saints du Paradis, pour ſe ſouſtraire aux loix de la mort; & Charles IX mourut écumant de rage & de déſeſpoir.

Henri III, règne de confuſion & d'horreur; théâtre de crimes épouvantables; effets funeſtes

du mépris des loix ! Tous les François égorgés ! Le Roi, lui-même, assassiné chez lui, en lisant une lettre ; & par qui, par un Jacobin, par un monstre caché sous l'habit d'un Religieux, pour quoi, pour des mots. Quatre partis différens qui ne s'entendent pas, s'anéantissent mutuellement ! Religion & gouvernement, voilà, Sire, ce qui est écrit sur leur étendard, dans un moment où il n'y a plus ni Gouvernement, ni Religion. Les loix humaines & divines sont éclipsées. L'opinion & l'intérêt dirigent tout.

Henri IV, l'idole des peuples, le meilleur des Rois, est forcé de massacrer son peuple, pour avoir l'honneur de lui commander, pour jouir de ses droits légitimes. Il échappe à tous les dangers d'une guerre cruelle ; & n'échappe pas des mains d'un disciple des Jésuites ! La Cour de Rome exclut de ses droits un Souverain, qui n'a pour crime, qu'une opinion différente de la sienne ! *Iræ scelestium* !

Pepin, destructeur de la famille de Clovis, Capet usurpateur des droits des enfans de Pepin ; Vêpres Siciliennes, Journée des Poudres, Fronde, jour de la St. Barthelemi, assassinats de Henri III & de Henri IV, apprenez à Louis XVI, combien il est important de nous mettre tous sous la sauvegarde des loix dictées par la sagesse, vous verrez,

Sire, en lisant avec attention l'histoire de vos prédécesseurs, combien tous les règnes qui ont précédé le vôtre, ont été troublés. Deux causes principales ont concouru à ces malheurs, je l'ai déjà dit; 1°. le défaut des loix qui n'ont jamais solidement établi le rapport qu'il y a entre un Souverain & ses Sujets; 2°. l'ambition des Prêtres & de tous ceux qui ont environné le trône. Si, sous la première race, il y avoit quelques loix, elles n'avoient ni force, ni vigueur. C'étoit un code bisarre & difforme, dont aucun corps, appartenant au peuple, n'étoit dépositaire. Les loix civiles & religieuses furent long-temps confondues; & les loix religieuses abolirent insensiblement les loix civiles; le droit canon eut plus de vigueur que la loi salique, ou ripuaire. Charlemagne fit bien ses capitulaires; mais ce code étoit encore civile & religieux. Ce ne fut que sous la troisième race, que s'établirent les Parlements qui n'étoient primitivement composés que d'hommes préposés pour rendre la justice aux peuples. Sous la première race, le Roi assembloit ses Officiers au champ de Montmartre; & là, sans doute, on traitoit des affaires de l'Etat; mais la volonté du Souverain étoit toujours plus forte que la loi, d'où il résulta que la puissance royale se perdit dans les mains infidelles des Ministres & des Prêtres. Ces Assemblées

se

ſe changèrent enſuite en Conciles, où les Eccléſiaſtiques avoient toute la prépondérance. Les Etats-Généraux ſuccédèrent aux Aſſemblées & aux Conciles.

Conciles; mais comme les deux puiſſances n'étoient pas encore bien diſtinctes, il y régna toujours une confuſion qui empêcha les Rois & les Peuples de former une conſtitution fondée ſur des principes vivifians. Les Etats-Généraux ceſsèrent en 1614, & les Parlemens leur ſervirent d'ombre. Les Miniſtres aimèrent mieux n'avoir à traiter qu'avec quelques Membres de la Nation, qu'ils eſpéroient mieux plier à leurs volontés, qu'à des Aſſemblées qu'ils ne pouvoient corrompre.

Mais l'injuſtice veut être abſolue. La réſiſtance des Parlemens leur déplut encore; & s'ils n'ont pas anéanti les Parlemens, c'eſt qu'ils n'ont pu le faire.

Depuis Henri IV, tout s'eſt fait par la volonté des Miniſtres. Les Parlemens ont toujours eu à lutter contre des hommes ambitieux, qui vouloient marcher ſur les traces de Pepin, de Hugues-le-Grand & de Capet. Richelieu & Mazarin ont plus régné que Louis XIII & Louis XIV. Louis XV n'a été que l'eſclave de ſes Miniſtres. Ces trois Princes n'ont pas eu plus de puiſſance réelle que Chilperic II, Thierri III & Childeric III.

On a beaucoup admiré le Cardinal de Richelieu, parce qu'il a affoibli la puiſſance des Grands. Si Richelieu avoit conſommé cet ouvrage, ſans crimes, ſans effuſion de ſang, ſans trahiſons, ſans perfidies, je dirois, peut-être, qu'il a bien fait; mais je n'applaudirai jamais à une révolution, quelqu'avantageuſe qu'elle paroiſſe, lorſqu'il faut des crimes pour la faire réuſſir.

La féodalité étoit un mal; mais ne pouvoit-on l'anéantir ſans effuſion de ſang? Si l'extinction de la féodalité a augmenté la puiſſance des Miniſtres, elle n'a certainement pas diminué la maſſe de nos malheurs. Nous appartenions, avant Louis XIII, à des Seigneurs qui ne nous traitoient pas plus mal que des Miniſtres. On parle encore avec horreur, des petites guerres que ces Seigneurs ſe faiſoient entre eux; mais on ne ſait peut-être pas que ces guerres étoient moins l'effet de l'ambition des Princes, que les trames ſecrettes que les Miniſtres ourdiſſoient pour les déſunir, & pour s'emparer de leurs Principautés. Le peuple n'a point été plus heureux ſous Louis XIV, que ſous Louis XIII : il a été plus malheureux encore ſous Louis XV. La poſtérité ne ſera pas moins effrayée des lettres-de-cachet qui ont fait périr tant de citoyens vertueux, que des petites guerres Seigneuriales & de la Vaſſalité. Les peuples

qui vivent ſous la domination des Princes d'Allemagne, ne ſont point plus malheureux que nous. Un Miniſtre ne vaudra jamais mieux qu'un Prince. Sur cent, il ſe trouvera un Sully, & un Neker, les autres feront leur affaires, & mépriſeront la Nation (1).

Votre Majeſté voit juſqu'où nos malheurs ont été portés. Il n'y a peut-être point d'années, Sire, qu'il ne meure cent mille victimes ſacrifiées à l'ambition des ſang-ſues. Dix millions au moins languiſſent dans l'eſclavage. Les guerres ſeigneutiales & la vaſſalité n'en détruiſoient pas tant (2).

---

(1) Tout homme en ſous-ordre eſt obligé de plier ſa volonté aux deſirs, de tous ceux qui l'entourent. On lui demande, s'il refuſe il eſt haï, s'il accorde il fait le malheur des Peuples : il s'en ſuit que les Loix ſeules peuvent fixer le ſort de tous. Un Miniſtre honnête dans une ſociété mal ordonnée, n'a qu'un parti à prendre, s'il veut ſauver ſon honneur; celui de ſe retirer. MM. de Malsherbe & de Fourqueux ont encore notre eſtime.

(2) Je ſuis bien éloigné de penſer que la vaſſalité eſt un avantage; mais ſommes-nous moins eſclaves que nos pères? Je ne le crois pas. Un Rentier qui vit dans l'indolence, ne voit pas ce qui ſe paſſe dans nos Provinces; mais j'ai vu dans une paroiſſe de France, trois mille Perſonnes au moins, qui n'avoient pas de pain. Des châtaignes faiſoient toute leur nourriture. Les animaux ſont plus heureux.

En vain, Sire, nous vantons la douceur de notre Gouvernement & ses perfections. On a fait dire à Sa Majesté qu'elle n'avoit pas encore eu un moment de tranquillité, & je n'en suis pas surpris. Les Sujets de Sa Majesté n'ont pas été plus heureux. Deux millions nagent dans l'abondance & vivent dans un luxe destructeur, dix-huit millions ne savent s'ils auront demain du pain ; & ces dix-huit millions sont des êtres respectables, qui donneroient tous leur vie pour leur Roi ; c'est de la sueur de leur front que sortent les richesses qui environnent la majesté du Trône ; c'est l'humble Paysan, le vertueux Cultivateur qui travaille depuis le matin jusqu'au soir, qui répare, par son économie & son industrie, les pertes que le vice multiplie ; & c'est lui qu'on traite de *vilain Peuple*, c'est lui qu'on foule, qu'on écrase, & qui n'a pas même le droit de se plaindre !

C'est le Peuple qui porte toutes les charges ; c'est dans lui que résident toutes les vertus, que se réunissent tous les attributs majestueux de l'homme : la force, la tempérance, l'humilité, la sagesse, sont l'ame du Peuple ; & il est l'objet du mépris de ceux qui n'ont pour appanage que la foiblesse, l'intempérance, le libertinage & l'orgueil. Celui qui vivifie tous les sucs de la terre, semble n'y avoir aucuns droits. Ceux que la cu-

pidité aveugle, que l'ambition dévore; que le délire seul conduit, regardent le Peuple avec moins d'attention que leur basse-cour. On ménage moins un homme qu'une perdrix.

Le Peuple est grossier, dit le Riche insensé; il est tumultueux, murmurateur, intéressé, voleur.

Ame de boue, je conviens bien que le Peuple contracte vos vices. Il murmure, sans doute, lorsque vous usurpez ses droits : il vous vole, lorsque vous ne lui laissez point d'autres ressources. Plus l'injustice du mauvais Riche croît, plus les vices du Peuple se dilatent; mais d'où sortent les germes du vice? Ah! Sire, je certifie à Votre Majesté que ce n'est pas de l'humble chaumière du pauvre; c'est toujours le dernier asyle où le vice vient se refugier. L'homme laborieux n'a jamais de pores ouverts au vice : le désespoir le conduit quelquefois à des excès dangereux; mais ce n'est jamais que quand les désordres des Grands ont porté la rage & la fureur dans son cœur.

Un Monarque qui craint son Peuple n'a, dit Tacite, que de vaines frayeurs; *vanos timores.* Il craint ce qui ne fait pas de mal, & ne voit pas les mains perfides d'où partent les coups qu'il veut éviter. Il se jette dans les bras de ses assassins, & fuit celui qui, comme Varès, présenteroit son

corps pour parer les coups qu'on porte à ſon Roi (1).

Voilà le Peuple, Sire. Dix-huit millions d'Aſſas & de Varès ſacrifieroient leurs biens & leur vie pour vous ; & deux millions de Spoliateurs publics, deux millions d'hommes qui épuiſent tous les ſucs de la terre, peuple inutile, peuple frêlon, gangrené de forfaits, rongés par les vers de l'ambition, animal immonde & pourçeau, égoût infect de tous les vices, perdroient dix mille Royaumes comme le vôtre, pour conſerver des privilèges uſurpés & deſtructeurs.

Telle eſt, Sire, la balance, où dans le moment actuel va être mis le ſort de la Nation. Deux millions de vampires d'un côté, dix-huit millions d'êtres vertueux de l'autre, qui l'emportera ? Celui

(1) Varès, Eſpagnol, voyant une flèche prête à partir ſur ſon Roi, ſe mit devant lui pour la recevoir ; il la reçut en effet, & mourut en laiſſant à la poſtérité le ſouvenir d'une vertu bien héroïque.

Le Chevalier d'Aſſas, le premier octobre 1760, étant allé, pendant la nuit, ſuivi d'un détachement, à la recherche de l'Ennemi, trouva un corps de troupes qui, en le couchant en joue, lui crièrent qu'il étoit ſauvé s'il vouloit ſe taire ; la prière de l'Ennemi ne le toucha point ; il cria pour ſauver le détachement qui le ſuivoit, & mourut martyr de ſon zèle.

qui veille ſur la deſtinée des hommes connoît ſeul ce ſecret important (1). Les ennemis du Peuple

(1) Si les deux millions de vampires ſe montroient à découvert, s'ils ſe rangeoient en ligne de bataille, & qu'ils fuſſent totalement ſéparés des dix-huit millions d'ames vertueuſes, la queſtion ſeroit bientôt décidée ; mais le mélange eſt parfait, & perſonne ne ſait qui eſt Peuple ou Vampire. Les Vampires diſent nous aimons le Peuple, nous ſommes Peuple, Citoyens ; & c'eſt toujours l'intérêt particulier qui domine.

Retirez du monde le menſonge & la cupidité, le bien ſurnagera ; mais l'opération eſt difficile ; & la cupidité, étayée du menſonge, met en défaut l'homme le plus habile. On ſe trompe ſouvent du blanc au noir, on prend les agneaux pour les loups, & *vice verſâ*. Les Moerrius, les Catilina, les Néron, les Phalaris, paroiſſent être des Catons, des Tites, des Malsherbe, des Neker. Dans la Nobleſſe, dans le Clergé, dans les Parlemens, comme dans la Roture, il y a de bons & de mauvais Citoyens ; des traîtres, des hypocrites, des égoïſtes, & des ames vertueuſes.

Les premiers ſont preſque toujours dans les plus hauts rangs, les ſeconds, toujours humiliés, gémiſſent dans l'obſcurité. L'éloquence, qu'on blâme & qu'on loue tour à tour, entraîne la multitude où elle ne veut pas aller ; & le génie même oublié, reſte dans le chaos des opinions diverſes, dont la conſéquence eſt preſque toujours le malheur du plus grand nombre. Faſſe le Ciel que l'Aſſemblée actuelle ſoit une exception à la règle com-

vont réclamer des privilèges abusifs ; ils vont jetter de la poudre aux yeux du Public ; ils vont dire qu'en renonçant à leurs avantages pécuniaires, ils ont fait un grand sacrifice ; ils réclameront des droits antiques, des propriétés nuisibles & destructives, une liberté définie qui n'est autre chose qu'une servitude palliée. Et si le Peuple n'est pas trahi, on demandera le contraire, une liberté *indéfinie* qui ne nuise à personne, la conservation des propriétés individuelles qui ne portent aucuns préjudices à autrui.

Mais, Sire, qui connoît parfaitement l'extension, la plénitude de ces deux mots, l'excellence de la liberté, principe universel de toutes les vertus, les avantages de la conservation des propriétés, qui exclue les propriétés communes & tous les abus qui servent de bâse aux expoliations?

---

mune ! que nos Cicerons, que nos Catons, ne créent pas des Césars, ne nous forgent pas de nouveaux fers. L'action est engagée..... mais Pompée fut vaincu ; & Caton, le sage Caton, termina sa carrière par un crime, qui n'empêcha pas le vainqueur des Gaules d'enchaîner les Romains. Le forfait de Brutus n'interrompit point le cours du fleuve de Mava, qui accabloit un Empire dégénéré. Deviendrons-nous ce que nous n'avons jamais été ? Un Peuple libre, & soumis à des loix justes. *Deus scit, ego nescio. In magnis voluisse satis est.* Tibulle.

Puiſſent l'eſprit de juſtice & de vérité, la raiſon, l'amour du bien général, toujours préférable au bien particulier, faire place aux préjugés, au délire, à la prévention, à l'égoïſme mal interprété, à la brutalité des paſſions honteuſes ; dont l'irréligion & l'ignorance dont elle eſt la fin ont allumé tous les feux !

Heureux Génie de la France, préſide à notre Aſſemblée ! Eſprit ſaint & pur, deſcends dans le cœur de nos Commettans ! Sauve ma Patrie, couvre de gloire le meilleur des Rois, & tous ceux qui travailleront, de concert avec lui, à la reſtauration d'un Peuple qui porte le germe de toutes les vertus.

SECONDE PARTIE.

Qu'avez-vous été ?

Jusqu'à préſent, Sire, de votre aveu même, *vous n'avez eu que quelques momens de bonheur.* Comme vos Prédéceſſeurs, vous avez été le jouet & la victime des ambitieux deſirs de vos Miniſtres & des Eccléſiaſtiques. Avec un cœur né pour le bien, avec la bonne volonté de rendre tous vos Sujets heureux, vous n'avez pu arrêter le torrent de vexations inouies ; M. de Calonne oſe encore dire à Votre Majeſté, *Sire, qu'étiez-vous il y a deux ans, & qu'êtes-vous à préſent ?* Il y a deux ans, Sire, que vous étiez environné d'hommes pervers, qui vouloient joindre à l'énorme dette de la Nation cinq cents millions d'emprunts & le timbre, avec un impôt injuſte dans ſa nature, & terrible dans les effets qu'il auroit produits.

Le Peuple, écraſé d'impôts, ſe ſeroit peut-être révolté ; & le meilleur des Rois, le plus humain, le plus vertueux, auroit cru que la Nation la plus attachée à ſes Souverains, la plus tranquille, la plus douce, la plus facile à conduire, la plus ſoumiſe à ſes Princes, n'eſt compoſée que de

brigands & d'ames de boue, qui changent, ſans motif, leur amitié en haine & leur aménité en fureur.

Voilà, Sire, ce qu'opère l'erreur de Miniſtres aveuglés. Ce fut ainſi que ſe comporta Guyemans pour rendre Gilon odieux : il lui conſeilla de vexer ſon Peuple, pour rendre à Childeric la Couronne que ſon libertinage lui avoit fait perdre.

Mais la ſupercherie de Guyemans étoit au moins pardonnable, ſi la ſupercherie peut l'être ; il eut recours à cette ruſe, pour rappeler l'héritier légitime de la Couronne, tandis que les Maires qui lui ſuccédèrent ourdirent la même trame pour monter ſur le Trône de leur Maître.

Je ne ſuppoſe pas les mêmes intentions dans l'eſprit des Miniſtres qui ont conduit l'Etat ſous le règne de Sa Majeſté. Les loix ont affermi le Trône ; mais l'étrange aveuglement des Miniſtres alloit peut-être au même but, ſans qu'ils euſſent aſſez d'eſprit pour s'en appercevoir. Dans tous les temps, Sire, la même cauſe produit les mêmes effets. L'oppreſſion ſera éternellement la cauſe de la deſtruction des Empires. Le plus cruel ennemi d'un Souverain, eſt donc l'oppreſſeur du Peuple.

On ſouffre quelque-temps, Sire ; mais on ne ſouffre pas toujours : & lorſque la vexation eſt à ſon comble, le Trône n'eſt pas loin de ſa perte.

Imperia dura nunquam duce retinentur. Un Gouvernement injuste, dit Senéque, ne dure jamais long-temps.

On voit bien, Sire, ce que veut dire un Ministre, lorsqu'il insinue que le Roi a essentiellement le droit d'imposer ses Peuples & de faire des loix. Le Roi, c'est lui-même ; l'impôt, c'est son patrimoine ; les suites de son injustice, c'est la destruction de l'Etat, l'opprobre du Monarque, & le malheur des Peuples. La Couronne n'appartient pas au Ministre, il s'inquiette peu de ce qu'elle deviendra ; mais un Monarque prudent doit y regarder de plus près ; & la première chose qu'il doit comprendre, c'est que son Trône n'est appuyé que sur la félicité des Peuples. S'il ignore toute l'étendue de cette vérité, s'il ne la réduit pas en pratique, son bonheur est toujours équivoque. Il faut qu'un Roi sorte de sa prison, pour apprendre du Laboureur & de l'Artisan où est le diamant le plus précieux de sa Couronne.

Votre Majesté avoue elle-même qu'elle n'a goûté que quelques instans de bonheur. Comment en effet, Sire, une ame sensible comme la vôtre pourroit-elle ne pas concevoir des inquiétudes à la vue d'une dette de douze milliards environ, plus encore peut-être, y compris celle du Clergé & le remboursement des charges, en se voyant

dans l'alternative terrible ou de faire une banqueroute honteuse & dangereuse, ou de joindre à des charges énormes des charges plus fortes encore ? Le Peuple écrasé d'impôts ! tous les François mécontens & divisés ! le Peuple sans pain ! le Noble sans argent, & écrasé de dettes ! des séditions par-tout, des soulevemens dont on ignore la source; un Peuple toujours prêt à s'égorger ! des feux allumés dans tous les coins du Royaume, par des mains cachées sous le voile de l'hypocrisie ! des fêtes célébrées seulement par l'effusion du sang humain, & des crimes qui font horreur ! des Soldats égorgés par leurs Concitoyens, & massacrant leurs Frères & leurs Parens ! des mouvemens secrets, dont personne ne voit les premiers ressorts ! des Ministres continuellement opposés à la Magistrature ! les Magistrats sans cesse aux prises avec votre Conseil ! une effervescence générale ! une licence sans bornes ! une anarchie universelle !

Voilà sans doute, Sire, les effets d'une cause quelconque, qu'il faut chercher à découvrir; & c'est dans cette recherche qu'il faut bien prendre garde de se tromper.

Les traîtres de la Patrie supposent que la Philosophie & les Ecrits publics ont créé ces fléaux. Rien, sans doute, n'est plus faux que cette sup-

poſition, qui n'eſt pas même fondée ſur des apparences de vérité; mais les méchans n'y regardent pas de ſi près. Leur adreſſe, s'il y en a à creuſer des abîmes, eſt de détourner les yeux du Public du point eſſentiel qui peut fixer ſon bonheur. Les Ecrits publics & la Philoſophie ſont aux méchans ce que le jour eſt aux oiſeaux de proie, aux animaux nocturnes; voilà pourquoi les ennemis du Peuple ſe déchaînent avec tant de force contre les Ecrits publics; c'eſt pourquoi le Clergé ſur-tout, qui n'a jamais ſubſiſté, & qui ne ſubſiſtera jamais qu'à la faveur des ténèbres, eſt le ſeul encore dans ce moment qui poſtule dans ſes Cahiers, avec le plus de chaleur, *la gêne de la Preſſe*; mais ſans s'arrêter à diſcuter, avec l'ignorance qu'on confond en répandant des lumières, il ſuffit de montrer la vraie cauſe des malheurs de la France, & de la criſe allarmante qu'elle éprouve dans ce moment.

Cette cauſe vient de deux ſources principales: 1°. de l'eſclavage, 2°. de la violation des droits de propriété. Ces deux ſources de nos malheurs ſont, ſans doute, auſſi anciennes que la Monarchie Françoiſe. Ce ſont elles qui ont détruit tous les Empires, & qui les conduiront éternellement au néant; mais ces ſources ont elles-mêmes une autre cauſe, qui eſt le mépris des loix ou leur

extinction. Je ne parle pas de ces loix, dont la cupidité demande aujourd'hui la conservation, parce qu'elles soutiennent l'édifice de tous les abus; mais de ces loix primitives & fondamentales, qui ont la raison pour bâse & le bonheur des Peuples pour fin.

A Sparte, à Lacédémone, à Athènes, à Rome, en Angleterre, dont on vante tant la constitution, il n'y a eu, comme parmi nous, que des loix favorables à la cupidité & à l'ambition des Chefs; aussi a-t'on vu ces Empires se précipiter successivement dans le néant. Les belles loix de Licurgue & de Solon, tant de fois citées pour modèle, avoient des imperfectons qui n'étoient pas même tolérables.

On ne concevra jamais comment un Peuple tel que celui de Sparte, a pu autoriser le larcin; comment Rome a pu sanctionner une loi telle que celle qui ordonnoit de brûler une Vestale qui manquoit à son vœu de chasteté. On a peine à croire qu'un Peuple, qui se dit libre, autorise la presse pour se procurer des soldats. Pélopidas fit lui-même une loi dont il fut victime; & Socrate n'auroit jamais pris de ciguë, ni fait tant de faux raisonnemens avant de mourir, si les loix d'Athènes avoient été plus sages.

Nous avons, Sire, mille loix de cette nature.

Nous en avons qui défendent & qui permettent la même chose, comme celle du duel. Nous avons beaucoup de loix qui compriment notre liberté, beaucoup qui altèrent la substance de nos propriétés ; mais nous n'en avons aucune qui donnent des armes au foible contre le plus fort, & nous avons des usages, des coutumes qui nous assimilent aux Nations les plus barbares. De-là, la violation de tous les droits de l'humanité, les chasses permises sur les propriétés d'autrui, la vénalité des charges qui est un vol pallié, les propriétés communes qui sont des usurpations sanctionnées par la loi ; leur inaliénabilité, qui est une autre source de désordres inintelligibles ; l'impôt des dîmes, que Sa Majesté elle-même n'a pas droit d'abolir. On vous conteste le droit d'imposer les Peuples ; & le Clergé, par une loi qui est un brigandage permanent, a ce privilège exclusif ; l'inégalité des partages dans les familles, les substitutions, sont encore des loix, & des loix visiblement injustes, sources perpétuelles des grandes propriétés si nuisibles à l'Etat, qu'elles anéantissent annuellement vingt mille familles ; & toutes ces loix qu'on décore du titre d'anciennes maximes, de dépôts précieux de la Monarchie Françoise, ne peuvent pas être réformées. Des hommes les ont créées, & des hommes ne peuvent pas les abolir ; mais si

ſi nous faiſons des loix inſenſées, nos deſcendans ne pourront donc pas auſſi les abroger?

Je ne m'arrête pas, Sire, à décider de ſi puériles queſtions. L'imbécillité ſeule, encouragée par la cupidité, peut les mettre au rang des doutes; mais je certifie à Votre Majeſté que ſi toutes nos loix bizarres ne ſont pas abolies, il eſt phyſiquement impoſſible que l'Etat François ſubſiſte long-temps. Nous n'aurons jamais ni liberté, ni propriétés, ni vertus, ni aucunes ſources de bonheur, tant que nos uſages & nos coutumes abuſives ne ſeront pas remplacées par des loix émanées de la juſtice. *Votre Majeſté n'a eu que quelques inſtans de félicité;* elle n'aura juſqu'à la fin de ſes jours que les fumées du bonheur, parce qu'il eſt impoſſible qu'une mauvaiſe cauſe quelconque ne produiſe pas des effets funeſtes.

Or, Sire, toutes les vexations publiques ont pour cauſe le vice des loix, que l'ignorance des hommes a créé; il eſt donc phyſiquement impoſſible que Sa Majeſté n'éprouve pas les effets d'une cauſe qui ſubſiſte, & qui met le déſordre & la confuſion dans toutes les claſſes de l'Etat.

Je ſais bien, Sire, que cette concluſion ne plaira pas à deux millions de ſang-ſues que les anciennes maximes & que les loix du délire humain ſemblent vivifier. Les Eccléſiaſtiques, les

Intendans, les Fermiers Généraux, & *hoc genus omne*, ne trouveront pas ce raisonnement solide. Il est juste que chacun défende ses droits; mais je ne plaide pas ici la cause des Usurpateurs, *iniquos odio habui; mentiri nescio*, je ne sais pas mentir; mais je dis ce qui est. Et sans chercher à vouloir anticiper sur les décisions importantes des Etats-Généraux, quelque chose qu'ils fassent, quelque soit le résultat de leurs opérations, je certifie, sur ma vie, que sans ces décisions préliminaires & essentielles, nulle constitution ne sera favorable au corps de la Nation & à Sa Majesté.

TROISIÈME PARTIE.

Que pouvez-vous être ?

SIRE,

Nous avons une dette de douze milliards à liquider (1), & cette ſomme monſtrueuſe eſt capable d'effrayer tout homme qui n'eſt pas inſenſible aux malheurs de ſa Patrie.

La France eſt affligée d'un autre fléau, qui n'eſt pas moins grand, & ſur lequel je vois peu d'hommes porter un jugement ſain ; c'eſt la nature des vexations qui accompagnent l'impôt. On en a ſans doute beaucoup parlé ; mais il me ſemble

(1) Je n'aſſure pas la quotité de cette ſomme énorme ; elle eſt peut-être plus conſidérable, elle eſt peut-être plus modique. On la fait monter à douze ou à quatorze milliards, y compris le rembourſement des Charges & la dette du Clergé, qui eſt de cent quarante millions. *Fiat lux !*

qu'on n'a pas aſſez appuyé ſur cet article, plus important qu'on ne penſe. J'eſtime au moins à deux milliards cinq cents millions l'excroiſſance de l'impôt, y compris les aumônes, les fondations, les pertes de la fraude, les amendes, les procédures injuſtes, les caſuels, & toutes les vexations poſſibles. *Ut quid perditio hæc !* A quoi bon, Sire, ces dépenſes ſuperflues ? Que font à votre félicité deux milliards cinq cents millions, qui n'entrent point dans vos coffres, & qui anéantiſſent la Nation ?

On dira peut-être deux choſes à Votre Majeſté, pour l'empêcher de remédier à un abus ſi deſtructeur : 1°. que cette ſomme eſt exagérée, 2°. qu'il eſt impoſſible de percevoir l'impôt autrement. Je ſais, Sire, que les vexations publiques ſont incalculables. Les Miniſtres & les Fermiers Généraux eux-mêmes n'ont peut-être jamais compris la ſomme immenſe qui ſort des mains de l'homme utile, pour ſe perdre dans les antres de la perverſité ; mais la vérité ſubſiſte ; & il eſt évident que ſur ſix ſols, Votre Majeſté n'en reçoit qu'un. Cette évaluation ne peut ſans doute être qu'idéale, parce que le genre des vexations eſt multiplié à l'infini ; mais cette évaluation de ſix à un eſt la plus modique qu'on puiſſe faire. L'impôt eſt caché ſous tant de formes différentes, que

c'eſt un labyrinthe où le plus habile ſe perd. Mais, Sire, le plus grand malheur qui réſulte de ces déprédations n'eſt pas celui qu'on penſe, ce n'eſt pas la misère où il réduit le Peuple ; c'eſt la corruption qu'il engendre ; c'eſt l'eſclavage dans lequel il contient des hommes que le ciel a créés libres & qu'on charge de fers, pour s'approprier leur ſubſtance ; c'eſt l'aveuglement qu'il perpétue.

Parmi les Vexateurs publics, le Clergé tient certainement le premier rang. Poſſeſſeur injuſte d'un quart des biens-fonds du Royaume, non compriſes les dîmes, qui font l'impôt le plus injuſte & le plus onéreux qui puiſſe être conçu, il a toujours ſenti que la ſtupidité des Peuples eſt la bâſe fondamentale de la ſécurité de ſes poſſeſſions. Ce qu'il tient de l'ignorance des Nations, il ne peut le conſerver qu'en continuant de les aveugler ; c'eſt pourquoi, avec le mot de Religion & ſous le maſque d'une piété feinte & ſimulée, il nourrit tous les feux de l'ignorance, & ſe prête toujours à l'opinion des Spoliateurs publics, pour contenir les Peuples dans le malheureux cercle de l'eſclavage. On le voit encore aujourd'hui à la tête des hommes aveuglés par la cupidité, demander, *pour conſerver la Religion dans toute ſa pureté*, l'anéantiſſement de la liberté de la preſſe,

& se plaindre avec amertume de ce qu'il appelle *la licence des écrits ;* comme si la Religion, qui est l'ame de la vérité, pouvoit craindre le jour ; comme si, au contraire, la liberté de la presse n'étoit pas elle-même le foyer de la vérité.

Ah, Sire, il est vrai que les hommes ne sauront jamais que ce qu'on leur apprendra ; il est évident que les Ecclésiastiques (je parle toujours des mauvais, les honnêtes Prêtres jouiront éternellement de l'estime du Public) il est, dis-je, évident que les Ecclésiastiques voués à la cupidité ont un grand intérêt à tenir la vérité captive. Le mensonge a de grands privilèges. Un Vexateur qui n'est pas ami de la persécution, n'entend ses intérêts qu'à demi ; le pactole ne sera pas long-temps entre ses mains ; lorsque la lumière paroît, l'illusion s'enfuit. Mais est-il intéressant pour l'humanité, pour la prospérité des Nations, que l'homme le plus éclairé & le plus instruit soit condamné au silence, & que le plus ignorant dogmatise ? Est-il juste de comprimer les idées des hommes, sous le vain prétexte qu'ils se livreront à une licence dangereuse ? Y a-t'il une licence plus pernicieuse que celle d'ames perverses qui s'arrogent, sans aucun droit réel, le pouvoir exclusif de n'enseigner que ce qui alimente leur cupidité & leur aveugle ambition ? Ce n'est pas une licence seulement,

Sire, c'eſt la plus grande infraction faite aux loix de la Nature & de Dieu, rien n'eſt plus pernicieux au genre humain, c'eſt l'anéantiſſement de tout principe ; c'eſt l'inquiſition la plus pernicieuſe ; c'eſt enfin la clef de tous les vices & de tous les crimes. Avec ce paſſe-port, on fait accroire aux hommes tout ce qu'on veut. J. C. a dit à ſes Diſciples, *Allez, enſeignez toutes les Nations ;* & les Succeſſeurs de ces Diſciples diſent, *reſtez dans vos Principautés ;* & aveuglez les Peuples, ne leur permettez pas même de ſe plaindre & de réclamer les droits les plus ſacrés.

Voilà donc, Sire, quatre objets capitaux qui doivent, dans ce moment, fixer toute votre attention. Une dette immenſe, douze milliards peut-être, des vexations incalculables, deux milliards plus & demi environ, ſouſtraits de la maſſe des Citoyens vertueux chaque année, & verſés dans les coffres de la corruption. L'eſclavage, qui eſt la conſéquence de ces expoliations, l'aveuglement, les ténèbres, l'ignorance, ſources de tous les maux, *ſuivant ſaint Auguſtin*, anneaux de la chaîne des adverſités du Peuple.

Il faut liquider la dette, ou faire banqueroute ; réduire à la mendicité tous ceux qui ont porté leur argent à l'Hôtel-de-Ville, comme a fait l'Abbé Teray, ou payer ; mais pour payer douze

milliards, ou la rente de douze milliards, il faut mettre six cents millions d'impôts sur le Peuple, déjà trop écrasé. Si la nature de l'impôt ne change pas, pour faire parvenir six cents millions dans les coffres de Sa Majesté, il faudra que le Peuple solde six fois six cents millions, qui font trois milliards six cents millions; plus, les fonds nécessaires à la conservation de l'Etat, à ses besoins annuels, cinq cents millions; par conséquent, trois autres milliards; annuellement six milliards six cents millions.

En vain, Sire, on vous dira que ces calculs sont imaginaires: ils ne sont pas justes, j'en conviens; mais je pencherois plus pour l'augmentation que pour la diminution. Ce qu'on ravit annuellement sur les propriétés individuelles, est plus considérable qu'on ne pense. Certains arpens payent souvent plus que le fond de leur valeur; & celui qui n'a pour propriété que son industrie personnelle, paie encore; un pauvre qui dépense douze sols, solde six sols à l'Etat. En un mot, Sire, on se plaint, le Peuple périt de misère; & il faut voir s'il n'existe pas un moyen de lui rendre la vie. Tout Citoyen François est l'enfant d'un père commun, qui est Sa Majesté. Votre intention, Sire, n'est pas que le Peuple souffre: c'est bien l'intention criminelle des sang-sues, qui

croyent avoir ſatisfait aux devoirs de l'humanité, lorſqu'ils ont répandu quelques générofités dans le Public & fondé des hôpitaux, ou ceux qu'ils ont ruiné, vont finir une carrière arroſée de leurs pleurs ; mais cette intention n'eſt pas une vertu. C'eſt le produit d'un aveuglement qui fait trembler tout homme dont le cœur n'eſt pas inacceſſible à la pitié. Les intentions du véritable père de la Patrie ſont plus pures. Louis XVI n'eſt ni un tyran, ni un Père dénaturé. On ne peut pas même lui ſuppoſer des vues équivoques. Toutes ſes actions juſtifient ſon cœur. Tite, Marc-Aurèle, Louis XII & Henri IV n'eurent jamais des intentions plus pures ; mais Louis XVI, avec les vues les plus juſtes, ne peut faire le bien que conjointement avec ſa famille ; & ſa famille n'eſt pas d'accord. Dix-huit millions veulent bien tout ce que deſire Sa Majeſté ; mais deux ou trois millions de Caïns ne ſont pas diſpoſés à faire des ſacrifices à la juſtice. Les loix antiques militent en faveur des derniers il eſt vrai ; mais des loix plus anciennes encore, des loix fondées ſur la juſtice & la raiſon qui ſont impreſcriptibles, parlent en faveur de la veuve & de l'orphelin : ces loix ſacrées veulent que chacun jouiſſe de ce qu'il a, que la ſubſtance des propriétés ne puiſſe être altérée, ſous quelque prétexte que ce ſoit ; mais un Vexateur récuſe

les loix anciennes, lorſqu'elles s'oppoſent à ſes uſurpations, & les réclame lorſque ſes intérêts le demandent. La raiſon & la juſtice ſont pour lui des témoins récuſables; & ſon autorité eſt d'autant plus abſolue, d'autant plus redoutable, qu'elle ne s'étend que ſur le mal & ſur la deſtruction de ſes ſemblables; il ne gémit que quand le bien ſurnage; & il fait ſi bien ſes affaires, que ſon ſceptre de fer briſe toujours celui de l'équité.

Je ſuppoſe, Sire, ce qui peut être; & ce qui peut, ſur-tout, arriver dans le moment où la Nation eſt aſſemblée; que Votre Majeſté reprenne toute ſon autorité, qu'elle exerce ſes pouvoirs dans toute leur plénitude, qu'une fois au moins vous ſoyez revêtu d'une puiſſance abſolue, pour le bien, (cette puiſſance, Sire, eſt moins commune aux Rois qu'on ne penſe) je ſuppoſe que vous ayez, avec la Nation, le pouvoir d'abroger les loix injuſtes, & de n'en ſanctionner que de favorables au plus grand nombre de vos ſujets. Je ſais, Sire, que tous les vexateurs vous conteſteront ce droit; ils conviendront bien avec M. de Calonne, que vous avez le droit impreſcriptible d'impoſer les peuples, & de les écraſer d'impôts; ils ſouffriront ſans aucune réclamation, que vous aboliſſiez des loix juſtes, & que vous en promulguiez d'injuſtes; mais ils ſoutiendront avec cette chaleur qui anima

autrefois les aſſaſſins de Henri III & de Henri IV, que vous n'avez pas même, avec la Nation, la puiſſance d'abroger les loix même les plus mauvaiſes; mais, ſans m'arrêter à diſcuter avec le délire, je ſuppoſe que Sa Majeſté confonde tous les vampires, & qu'elle agiſſe de concert avec la Nation à la reſtauration de l'Etat.

La réforme des grands abus peut produire au moins 17, ou 18 milliards. Les Eccléſiaſtiques ont un quart de la France en biens-fonds; (on dit qu'ils n'ont que 100 millions de revenu; mais ce calcul eſt tout Eccléſiaſtique, ſi j'avois le ſurplus, j'acheterois un Royaume) un quart des biens-fonds de la France équivaut à huit Provinces qui produiſent annuellement plus que 800 millions; dont le fonds eſt 16 milliards, au denier vingt. Les hôpitaux, les fondations, les caſernes, en un mot, toutes les inſtitutions nouvelles qu'on vient de former, non pour l'utilité publique, mais pour s'approprier les fonds publics, peuvent encore fournir des ſommes immenſes.

Je ſuppoſe, Sire, que la dette ſoit liquidée avec tous ces abus inaliénables, 2 millions d'hommes environ murmureront peut-être un moment; mais 18 millions ſeront reſſuſcités; & le moindre lucre qu'ils retireront de cette juſtice, ſera la diminution de l'impôt, ces biens aliénés rentreront dans

l'ordre de la ſociété commune, ils ſe diviſeront, & les grandes propriétés diminueront, les gros Fermiers qui n'exiſteront plus, ne feront point de pactes ſecrets avec les ſangs-ſues publiques qui accaparent; tous les liens de l'eſclavage ſeront rompus, & les Eccléſiaſtiques permettront alors que les lumieres ſe propagent; joignez à cela l'abolition des ſubſtitutions, l'égalité des partages, l'anéantiſſement des Capitaineries, des dîmes, de mille vexations qui ne ſe préſentent pas à mon eſprit, ou que je ne répète pas, parce qu'elles ſont conſignées dans tous les Ecrits publics, qui ſont la voix du Peuple & de Dieu. Ajoutez y encore un ſeul & unique impôt territorial *en argent*, un dixième *net* de tous les biens de la France, qui produiront depuis ſix jusqu'à neuf cents millions, ſans aucuns frais de perception. Chaque Province mettra bien l'une dans l'autre, vingt-cinq millions dans les coffres de Sa Majeſté (1).

---

(1) Je ne puis m'empêcher de répéter ici une obſervation que j'ai déjà faite dans un écrit qui a plû au Public, que les objections qu'on fait ſur l'impôt territorial, ſeul juſte, ſeul bon, ſeul admiſſible, tombent d'elles-mêmes par un calcul auquel il n'y a rien à répondre, & qui ne déplaira qu'aux Eccléſiaſtiques ſeulement. C'eſt qu'on paie déjà ce tribut au Clergé, & que l'Artiſan & le Commerçant ne le

25×32= 800 millions & 5 ſuffiſent peut-être. Chaque Province n'auroit donc à fournir ſolidairement que dix-ſept millions environ : (pluſieurs Provinces donnent depuis ſoixante juſqu'à quatre-vingt millions.) Tous les autres impôts ceſſeroient, *il ne ſeroit pas même beſoin de douanes aux frontières* (1).

Les chemins ſeroient entretenus par ce qui les dégrade & par ceux qui en ont beſoin, la marine s'éleveroit ſur la recette des vaiſſeaux & des barques ;

Cent millions ſeroient annexés à Sa Majeſté ;

Cent vingt-cinq aux troupes ;

Soixante-quinze aux affaires extraordinaires ;

---

payent pas ; mais ventre affamé n'a point d'oreilles, & la cupidité n'entend rien. La ſtatue de Henri IV n'eſt pas plus inſenſible. On élude les plus importantes queſtions, en diſant, *c'eſt impoſſible.* Propoſez des ſyſtêmes deſtructeurs, on vous couronnera. Tout ce qui vivifie, eſt ſeul impoſſible.

(1) Cet objet paroîtra fort à des hommes apprivoiſés avec l'eſclavage ; mais en mettant le *commodum* & l'*incommodum* dans une balance juſte, je ſuis certain qu'il ſe trouvera mille avantages contre un ſeul inconvénient, qui eſt douteux ; mais un Peuple chargé de fers ne comprendra jamais le prix de la liberté : c'eſt un aveugle qui confond les couleurs.

cinquante millions de plus, s'il les falloit, cent même ;

Cent au Clergé, qui vivroit ſans dîmes & ſans caſuel ;

Cinquante ou cent à la Magiſtrature, qui jugeroit les procès ſans épices ;

Mille ſources de proſpérités naîtroient de cet ordre, ſix milliards reflueroient dans la claſſe populaire, chaque paroiſſe nourriroit ſes pauvres & les forceroit au travail, perſonne ne ſeroit eſclave, perſonne ne perdroit ; on ne toucheroit à aucunes propriétés actuellement ſubſiſtantes ; l'abus ceſſeroit à la mort de celui qu'il nourrit ; & vingt ou vingt-quatre millions d'hommes, courbés ſous le poids du plus dur eſclavage, toujours inclinés vers la pente qui conduit aux excès les plus honteux, deviendroient la Nation la plus floriſſante de l'Univers ; les mœurs renaîtroient, la Religion reprendroit ſur le cœur de l'homme tous les droits que la Nature y a gravés. Mais, Sire, il y a un pas à franchir ; & ce pas eſt difficile à faire, j'en conviens. S'il y a dix-huit millions d'hommes contre deux millions de vampires, les forces ne ſont pas égales ; mais il y a dix-huit millions de forces numéraires contre deux millions, & l'opulence n'eſt pas foible ; joignons-y la trahiſon, les perfidies, l'hypocriſie, les faux

raisonnemens, toutes ces choses ont un grand crédit. Supposons que dix-huit millions d'ames vertueuses valent, à vos yeux, au moins autant que l'opulence & l'hypocrisie; supposons, Sire, que vous vouliez être le Juge de ces deux parties, & montrer, par des règles bien arithmétiques, que la vertu vaut mieux que l'or, vous aurez contre vous ceux qu'on nomme *Grands*; parce qu'ils ont en effet de *grandes* possessions; mais après tout, les ennemis de la Patrie se réduiront à peu de choses. De deux millions, vous retrancherez, 1°. les Nobles qui n'ont rien à perdre dans le bon ordre, (s'ils font le sacrifice de quelques liens de servitude, qui sont les droits de cens, surcens, lods & ventes, banalités, péages, &c. *dont ils seront remboursés*,) ils gagneront encore cent pour cent: 2°. les Membres du Parlement, qui, s'ils remplissent leurs devoirs, sont l'appui du Trône & les protecteurs du Peuple, & qui ont assez de lumières pour se prêter aux circonstances. Il ne restera donc de mécontens que quelques mauvais Ecclésiastiques & quelques sang-sues.

On a beaucoup animé le Tiers-Etat contre la Noblesse & contre les Parlemens; les Parlemens & la Noblesse ont peut-être cru que l'Ordre alloit altérer la substance de leur félicité; mais, Sire, cette mésintelligence a une source qui me paroît

bien viſible. Un méchant ſeul fait ſouvent plus de bruit que cent honnêtes gens. Il allume les torches de la diſcorde ; & les ames les plus ſincères ſe mettent ſur la défenſive. Il faut s'expliquer pour s'entendre ; un Eccléſiaſtique honnête, un Noble vertueux, un Magiſtrat éclairé, qui verront que tout eſt lucre pour eux, reviendront bientôt de leur aſſoupiſſement, l'erreur ſe diſſipera, & la réunion ſe fera infailliblement. Les deux millions d'hommes que je nomme *vampires*, parce qu'ils ſont en effet dans leur peloton, ſe réduiront à quelques centaines d'inſectes qui, pour ſe ſoutenir, ſe ſont étayés de la Nobleſſe, des Parlemens, & d'un grand nombre d'Eccléſiaſtiques qui ne penſent nullement comme eux ; un membre n'aime jamais à ſe ſéparer de ſon corps.

Lorſqu'un homme foible croit, de bonne foi, que tout ſon corps a une opinion qu'il n'a pas bien examinée, il y donne ſon adhéſion ; mais lorſqu'on lui prouve bien évidemment que ce qu'il croyoit être l'opinion du plus grand nombre, n'eſt que le fruit de quelques Cabaleurs inſenſés, il revient de ſon erreur, & condamne ce qu'il avoit approuvé.

Voilà, je crois, Sire, ce qui arriveroit inconteſtablement, ſi Votre Majeſté daignoit dire à ſa Nobleſſe, à ſes Parlemens, & à ſon Peuple, au-

quel

quel il faut encore joindre tous les honnêtes Prêtres :

« Mylords & Meſſieurs, j'ai trouvé un plan » vivifiant qui peut faire du bien à tous, & qui » ne peut nuire à perſonne. Voici ce plan ; exa- » minez-le tous ſans prévention ; dépouillez tout » eſprit de méfiance & de diſcorde. Voyez ſi tous » les hommes actuellement ſubſiſtans n'ont pas » tout à gagner dans l'ordre que je propoſe. Si » vos propriétés ne ſeront pas plus en sûreté, » lorſque rien ne pourra plus être aliéné, lorſque » l'impôt ne ſera que le ſigne des beſoins, lorſ- » qu'il ſera ſimple, clair, unique ; & qu'il ne » pourra jamais être arbitraire, lorſque vous » jouirez d'une liberté honnête, dont la licence » eſt l'antipode ; lorſque l'infirme & le vieillard » ſeront certains de trouver une exiſtance hon- » nête dans leur paroiſſe. Mylords & Meſſieurs, » j'ai en vain recherché un ſyſtême plus ſalutaire ; » j'ai conſulté tous les Lettrés, j'ai vu tous les » Cahiers : toutes leurs demandes ſont le proto- » cole du tout que je ſoumets à votre examen. » Je ſais que quelques Eccléſiaſtiques crieront » *haro* ſur mon plan deſtructeur d'un abus viſible ; » mais il ne leur fait aucun tort, il les rend à » l'honneur, à la ſociété, au bonheur. Ces Eccle- » ſiaſtiques vous inſinueront peut-être que j'atta-

» querai vos propriétés après avoir anéanti leur
» abus ; mais, Mylords & Meſſieurs, il y a
» autant de différence entre un abus & vos pro-
» priétés, qu'il y en a entre le jour & la nuit.
» Vos propriétés ſont auſſi ſacrées que ma Cou-
» ronne ; ſi je vous en dépouillois, vous pourriez
» auſſi briſer mon Sceptre : mais un quart des
» biens de la France entre les mains de la mort,
» ſont des parcelles détachées de vos propriétés.
» On vous a *pipés*, paſſez-moi ce terme, on vous
» pipe encore tous les jours ; on vous demande
» pour les pauvres, & les pauvres meurent de
» faim ; vous donnez tout, & l'indigence ne reçoit
» rien. On vous demande pour Dieu, on vous
» vend des places dans le Paradis, & on vous
» fait deſcendre inſenſiblement dans les bas-lieux.
» On ſe joint aux ſang-ſues pour anéantir le
» Noble & le Roturier ; & lorſque tous ſont mé-
» contens, lorſque les grains ont voyagé, on
» ſolde des bandits qui brûlent Réveillon & qui
» aſſomment mes Soldats : on fait comme le Pê-
» cheur, on trouble l'eau, & les poiſſons ne
» voyent point la main qui leur préſente un appât
» pour les prendre. En un mot, Mylords &
» Meſſieurs, enviſagez ce plan ſur toutes les faces
» poſſibles : & ſi, après l'avoir bien examiné, il
» vous reſte quelques doutes, propoſez-les moi
» avec confiance, je les leverai ; parce que je ſuis

» certain que la cupidité eſt le ſeul obſtacle qui » s'y oppoſe. Mais prenez-y bien garde, Milords » & Meſſieurs ; faites-y bien attention, ſi vous » rejettez ce plan, on en ſuivra un autre, & il » vous anéantira peut-être. Vous ferez des em- » prunts, les charges augmenteront, l'impôt ne » diminuera point ; vous porterez ſix charges pour » une ; les Commis vous vexeront ; vos enfans » feront la fraude, ils arboreront l'étendard de » la révolte, on les conduira au ſupplice, & » votre infamie ſera le juſte ſalaire de vos pré- » jugés, les épices de votre mal-adreſſe. Quelque » choſe qui arrive, j'ai fait mon devoir, tout ce » que j'ai pu ; faites le vôtre, & ne vous trompez » pas. Vous vous devez, comme moi, à Dieu, » à votre Patrie, à vos Frères, aux bonnes mœurs, » à la protection des loix équitables, au ſoula- » gement du pauvre. Si vous entendez ſa voix, » ſi la misère où l'ont réduit des projets deſtruc- » teurs vous attendrit, ſi les gémiſſemens d'une » malheureuſe mère de famille vont juſqu'à vos » cœurs, ne les endurciſſez pas. *Nolite obdurate corda veſtra.*

» A l'Etranger vos champs abandonnés,
» Sont de vils raviſſeurs devenus le partage :
» Vous les voyez de vos fleurs couronnés,
» Fouler d'un pied vainqueur votre triſte héritage.

» Troupeau mourant d'orphelins opprimés,
» Vous criez vainement aux mânes de vos pères;
» Sous des habits de deuil aux douleurs consacrés,
» Un désespoir affreux fait succomber vos mères?

ARNAUD.

» Qu'ai-je omis de ce que je pouvois faire! » Vous m'avez vu le premier arrêter le cours des » dépenses frivoles & superflues, réformer ma » Maison, diminuer celle de la Reine, n'ad- » mettre à mon Conseil que ceux dans lesquels » je croyois trouver des ressources. Ils m'ont » trompé; mais j'ai rassemblé autour de moi mon » Peuple pour les confondre, je lui ai laissé la » liberté des suffrages. Je vous la laisse encore » cette précieuse liberté; mais n'en faites pas un » mauvais usage, n'abusez pas de ma patience: » ou suivez ce plan, ou trouvez-en un plus » sage (1). »

---

(1) Quiconque blâmera Louis XVI sera injuste. Nul Monarque, depuis Henri IV, n'a donné autant que lui des marques de son amour pour son Peuple. Je ne suis ni Flatteur, ni Courtisan; je ne demande rien à Louis XVI; je n'ai besoin de rien; mais je respecte infiniment les vertus d'un Prince qui ne cherche sincérement que le bien. *Je ferai pendre*, a-t'il dit, *le premier Ministre qui me trompera*. On l'a trompé, & le Monarque a usé d'indul-

Sire, je n'ai pas oublié que j'ai partagé en trois parties ce que je voulois prendre la liberté de vous dire. J'ai dit en commençant,

Sire,

Qu'ont été vos prédéceſſeurs ?

Qu'avez-vous été vous-même ?

Et que pouvez-vous être ?

Je vous ai démontré que preſque tous vos prédéceſſeurs avoient été victimes du deſpotiſme de leurs Miniſtres & des Eccléſiaſtiques, que juſqu'à préſent vous aviez éprouvé les mêmes infortunes ; & ce que vous pouvez être par la ſuite, dépend d'événemens ſur leſquels je n'oſe rien prononcer.

Mais il eſt certain, Sire, que ſi le projet que j'ai pris la liberté de vous propoſer étoit mis en exécution, nul Monarque en Europe ne ſeroit égal à vous ; il n'y auroit point de cœur en France dans lequel vous n'euſſiez un autel ; Votre Majeſté ſeroit plus que Tite & Marc-Aurèle, plus que Louis XII & Henri IV. Il n'y auroit point de places publiques où l'on n'élevât une ſtatue au

---

gence ; mais la bonté n'eſt un crime qu'aux yeux d'une ame pervertie ! Je ſais que la fermeté dans un Prince eſt une vertu eſſentielle à un bon Gouvernement ; mais qu'auroit fait la fermeté au milieu d'un déſordre où toutes les vertus ſe trouvoient confondues ?

Sauveur de la Patrie, au Reſtaurateur des Mœurs & de la Religion, au Père du Peuple, au Réformateur des abus. Vous feriez en un mois ce que vos prédéceſſeurs n'ont pu faire en un ſiècle; ſous dix ans l'abondance reviendroit en France, & vingt millions d'hommes vous devroient le bonheur & la vie. Quelle gloire pour ceux qui coopéreroient, avec Sa Majeſté, à une œuvre ſi digne d'admiration ? Et que faut-il, Sire, pour élever cet édifice patriotique ! un ſacrifice léger de la part du Clergé, qui y gagneroit plus que perſonne; nul ne ſe déſiſteroit de ce qu'il poſsède actuellement; à la mort de chaque individu, les biens détachés de la maſſe s'y appliqueroient; & le Peuple vivroit, le ſcandale le plus pernicieux ceſſeroit, le Prêtre lui-même rendu aux douceurs des vertus ſociales, jouiroit paiſiblement de l'eſtime & de la confiance du Public. Content d'un ſalaire honorable & proportionné à ſes beſoins, il prêcheroit ce qu'il croit, & ne croiroit que ce qui tend à la félicité d'un Peuple (1).

---

(1) Une ſang-ſue qui porte mître, me diſoit il y a peu de jours, *tout cela tend à changer la Religion*. Quelle relation, lui répondis-je, y a-t'il entre la Religion & les richeſſes du Clergé ? Ce qui éteint la Religion peut-il lui être contraire ? Celui qui ne croit pas que les richeſſes du Clergé ſont *l'unique* cauſe de l'extinction de

Nous ne verrions plus parmi nous ces êtres ridicules, pusillanimes, victimes du préjugé, qui font vœu de pauvreté, pour croupir dans l'abondance & l'oisiveté, d'obéissance, pour se vouer à l'orgueil, de chasteté, pour scandaliser tous les fidèles.

En un mot, Sire, d'un seul coup, nous abbaterions l'hydre à cent têtes qui altèrent tous les principes; & qui n'ont d'humain que la figure dont ils déshonorent les traits, où l'histoire est

---

la Religion, n'est Chrétien que comme un Turc est Mahométan. Simon étoit moins coupable que nos Prêtres. Lorsque J. C. a dit à ses Apôtres, *n'ayez ni or, ni argent*, il a décidé la question : elle n'est équivoque que pour un Disciple de Mammone : les portes de l'enfer ne prévaudront point contre cette vérité. Je ne dis pas qu'il faut que le Prêtre ne vive point ; c'est une excuse insidieuse : il faut que le Prêtre qui sert l'Etat, soit soldé par l'Etat, non qu'il ait des biens inaliénables qui empêchent au moins dix millions d'hommes d'exister, & qui en rendent au moins dix millions malheureux. Je respecte un Prêtre, comme je respecte un Militaire. Si le Militaire vivoit de biens inaliénables, ce seroit un monstre que je détesterois. Le Prêtre est plus détestable encore, puisqu'il prêche la pauvreté dont il ne donne pas l'exemple ; & quand un homme prêche ce qu'il ne fait pas, on croit que ce qu'il fait vaut mieux que ce qu'il dit : c'est ce qui arrive dans nos sociétés, où les contradictions nous touchent peu, & où le nom de *Religion* supplée à la Religion même.

une fable, où cent têtes couronnées ont tombées ſous les coups du ſacerdoce; que feriez-vous, Sire, aux yeux des Nations, ſi vous anéantiſſiez non les Eccléſiaſtiques; mais l'abus qui les a tant éloignés de leur devoir? Que diroit-on de Louis XVI, ſi, ayant douze milliards de dettes, l'Etat, ſous ſon règne, ſe trouvoit liquidé ſans avoir fait tort à perſonne, ſans avoir altéré la ſubſtance des propriétés, & en déchargeant le peuple de deux milliards ſix cents millions qui créent mille germes de corruption?

Ah! Sire, s'il fut jamais un Monarque plus digne d'admiration, je ne le connois pas; & je ne vois dans l'Hiſtoire Univerſelle qu'une ſeule époque qui peut nous ſervir de modèle; c'eſt celle qui changea la conſtitution d'un peuple qui eſt ſous nos pieds; mais il n'y a eu qu'un Confucius dans le monde entier. Puiſſe-t-il en naître un parmi nous; n'eſt-il pas à côté de Sa Majeſté! (1)

(1) Les ſages loix de Confucius ont rendu un Royaume en tout ſemblable à celui de la France, le plus floriſſant de l'Univers. Depuis deux mille ans ces loix ſubſiſtent, & ont mis cinquante millions d'habitans où nous n'en avons que vingt; c'eſt que la ſageſſe des loix eſt à la durée des Empires, ce que la main d'un bon Artiſte eſt à la durée de l'ouvrage qu'il a fabriqué.

Si

Si, comme nous le difons, nos loix ont befoin d'être réformées tous les cent ans, c'eft que le Sage n'y a pas mis la dernière main. Parmi les fept Sages de la Grèce, il ne s'eft pas trouvé un Confucius ; c'eft qu'ils n'avoient pas encore trouvé la fublime maxime du Sage de Pékin, que *dans tout ce qui concerne la vie humaine, il ne faut fuivre que les lumières de la raifon;* qui n'eft pas ennemie de la foi, puifque c'eft elle qui nous y conduit, *rationabile fit obfequium veftrum*, dit faint Paul. Ceux qui nous font faire divorce avec la raifon, qui eft le feul moyen que le Ciel nous a laiffé pour nous éclairer, caufent donc de grands ravages dans nos fociétés? Ils font à la félicité humaine ce que les volcans font à la Calabre.

FIN.